

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-huitième séance – Mardi 20 mars 2012, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Alexandra Rys, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne*, *MM. Olivier Baud*, *Alexandre Chevalier*, *Sylvain Clavel*, *M<sup>me</sup> Annina Pfund*, *M. Olivier Tauxe* et *M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M<sup>me</sup> Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 9 mars 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 mars, mercredi 21 mars et lundi 2 avril 2012, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal  
Prestation de serment – Résolution: soutien à l'Académie Servette Football Club

### **1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

### **3. Prestation de serment de M. Daniel-Dany Pastore, remplaçant M. Soli Pardo, conseiller municipal décédé.**

*M. Daniel-Dany Pastore est assermenté. (Applaudissements.)*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, le bureau et les chefs de groupe ont décidé de surseoir à la période de questions orales de 20 h 30. A moins que quelqu'un ne demande de mettre aux voix cette décision, il en sera fait ainsi... Bien, nous passons à la résolution R-153, que vous avez accepté d'inscrire à l'ordre du jour tout à l'heure.

### **4. Résolution du 20 mars 2012 de MM. Jean-Charles Rielle, Rémy Burri, Mathias Buschbeck, Michel Chevolet, Morten Gisselbaek, Jean-Philippe Haas, Christo Ivanov: «Soutien au nouveau FC Servette et à ses jeunes, dans le cadre de l'Académie Servette Football Club!» (R-153)<sup>1</sup>.**

#### *PROJET DE RÉOLUTION*

Vu:

- la reprise du club par M. Hugh Quennec;

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 4758.

## Résolution: soutien à l'Académie Servette Football Club

- la demande d'ajournement pour faillite déposée;
- la subvention de 250 000 francs que la Ville de Genève attribue à l'Académie Servette Football Club;
- les installations mises à la disposition du club par la Ville;
- l'audit demandé auprès de la Cour des comptes par l'Etat et la Ville de Genève, en ce qui concerne l'utilisation des subventions allouées;
- la volonté du Conseil municipal de réaffirmer son soutien au Servette FC et à ses jeunes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de tout mettre en œuvre, dès les résultats connus de l'audit demandé auprès de la Cour des comptes, pour faciliter la poursuite, dans les meilleurs délais, des activités du Servette FC et, notamment, de ses jeunes dans le cadre de l'Académie Servette Football Club;
- d'informer le Conseil municipal sur la suite de la politique qu'il compte mener avec le Servette FC et la promotion du football à Genève.

*Préconsultation*

**M. Jean-Charles Rielle** (S). Avec cette résolution, la commission des sports a voulu donner un signal très clair. Il y a peu, lors de l'affaire du Neuchâtel Xamax, nous avons eu l'impression que les politiques étaient relativement peu présents et ne montraient pas une volonté de soutien. A Genève, à la fois notre magistrat Sami Kanaan et Charles Beer, pour le Canton, ont manifesté leur souhait de tout faire pour que se poursuive cette aventure du Servette FC *new look*. Cette fois-ci, on peut dire que le message a été très clair.

Mesdames et Messieurs, vous savez que nous donnons de l'argent uniquement à l'académie, c'est-à-dire aux jeunes. Un audit a été demandé et aujourd'hui nous voulons manifester notre soutien au nouveau Servette FC. Un certain nombre de représentants de l'économie genevoise se sont annoncés pour soutenir cette nouvelle aventure et je crois que les politiques doivent aussi être présents. Nous devons prendre les dispositions pour que cette académie qui concerne les jeunes et le sport – pour lesquels notre Ville s'engage, comme le Canton – puisse poursuivre ses activités, indépendamment des résultats de l'audit. Il faut permettre à ces jeunes, avec leurs entraîneurs et tous les gens qui se mobilisent pour eux, de poursuivre cette aventure.

Nous souhaitons aussi, naturellement, être informés sur la politique que compte mener le Conseil administratif pour la suite, en ce qui concerne le Servette FC et le football en général. Je vous demande donc votre soutien, au nom de

## Résolution: soutien à l'Académie Servette Football Club

la commission des sports – certes, tous les commissaires n'ont pas voté cette résolution, mais une majorité a accepté de la rédiger. Cette résolution est un signal politique que nous donnons et, surtout, elle nous assurera d'être mieux associés aux décisions du Conseil administratif et du Conseil d'Etat, s'agissant du soutien au Servette FC et notamment à son académie de jeunes.

**M. Michel Chevrolet (DC).** Mesdames et Messieurs, nous sommes aussi enthousiastes devant cette initiative courageuse de la commission des sports, devant ce projet de résolution qui marque le soutien du Conseil municipal à notre équipe de football. Au Parti démocrate-chrétien, nous avons toujours défendu le sport et nous continuerons à le faire. Le sport, ce n'est pas qu'une équipe phare, ce n'est pas uniquement l'équipe nationale ou les équipes de Super League: ce sont aussi les nombreux jeunes qui, tous les jours, s'entraînent sur les terrains de foot. Ces jeunes ont aussi besoin d'un appel au rêve, d'une équipe qui les motive et leur donne envie d'avancer. C'est pourquoi le Parti démocrate-chrétien souhaite que tout le Conseil municipal apporte aujourd'hui, symboliquement, son soutien au Servette FC.

Certes, le club a fait de très mauvaises expériences, que ce soit avec M. Roger ou avec la fâcheuse aventure de M. Pishyar – on n'a toujours pas compris ce qui s'est véritablement passé... Alors, pourquoi voter cette résolution aujourd'hui, pourquoi dire oui avec beaucoup d'enthousiasme au soutien de cette équipe? Eh bien, parce que de vrais Genevois s'engagent. M. Quennec, pour moi, est Genevois: il est là depuis longtemps, il a travaillé pour faire de notre équipe de hockey, qui était moribonde, une belle équipe, avec les résultats qu'on connaît. Aujourd'hui, c'est au tour du Servette FC et je m'en réjouis. La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de parler avec le fantastique Michel Pont, qui recherche un soutien politique et des soutiens financiers. Michel Pont est un exemple pour notre jeunesse et je pense qu'avec l'aide d'entrepreneurs, avec l'aide du monde de l'économie, on pourra faire une belle équipe.

Alors, je dis oui, le Parti démocrate-chrétien dit oui, et j'espère que le Conseil municipal dira oui et votera cette résolution, qui est évidemment symbolique. On a appris aujourd'hui l'ajournement de faillite et j'espère qu'on trouvera l'argent pour relever ce défi, maintenir l'équipe et, à travers l'équipe, faire vivre le stade. Donc, allons-y! Soutenons Hugh Quennec, roulons pour le Servette FC, haut les cœurs!

**M. Christo Ivanov (UDC).** Mesdames et Messieurs, je m'excuse pour ma voix un peu chevrotante et éraillée. J'espère que les footballeurs seront plus en forme sur le terrain... Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra

## Résolution: soutien à l'Académie Servette Football Club

évidemment cette résolution, qui est le résultat des travaux de la commission des sports. Il convient de signaler qu'il y a eu un nouvel ajournement de faillite jusqu'à fin avril et que tout n'est pas encore gagné. Par conséquent, je pense qu'un vote massif en faveur du Servette FC serait déjà un signe encourageant pour pouvoir au moins terminer la saison.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Les Verts soutiendront également cette résolution. Cela a été dit, l'Académie du Servette FC aujourd'hui, c'est plus de 400 jeunes, qui étaient encore récemment dans l'expectative. Les entraîneurs n'étaient plus payés jusqu'il y a peu. Je pense que c'est envers les jeunes que la Ville a la plus grande responsabilité. Dans ce sens-là, nous soutenons la résolution, qui demande de débloquer le plus rapidement possible l'argent dû dans le cadre du budget 2012 en faveur du mouvement des jeunes du Servette bien sûr, mais aussi pour les 9000 jeunes qui pratiquent le foot dans le canton de Genève et pour qui le Servette FC est un exemple.

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Effectivement, je pense que tout l'hémicycle devrait soutenir cette résolution. Le Mouvement citoyens genevois soutient le sport d'une façon générale et tout spécialement l'accessibilité au sport pour les jeunes. Pour l'instant, il y a un audit en cours et nous espérons avoir les résultats au plus vite, afin qu'il y ait de nouveau un entraîneur pour former les jeunes. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra donc de façon unanime cette résolution.

**M. Rémy Burri** (LR). Le groupe libéral-radical soutiendra également cette résolution. Son intérêt est qu'elle s'adresse avant tout à la relève, aux jeunes. Il ne s'agit pas d'un soutien à l'équipe d'élite, quand bien même une équipe d'élite, pour obtenir une licence, doit montrer qu'elle mène des actions positives en matière de soutien et de formation des jeunes. C'est d'ailleurs souvent dans ce cadre-là que les autorités publiques soutiennent les équipes. Nous invitons donc le Conseil administratif à intervenir et à soutenir la démarche entreprise par M. Quenneq pour le sauvetage du Servette FC.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 52 oui contre 7 non (4 abstentions).

**M. Pascal Holenweg** (S). Je suis le coauteur, avec M<sup>me</sup> Figurek, d'un amendement visant à supprimer la première invite. Je me ferai un plaisir, le cas échéant, d'intervenir à nouveau pour défendre cet amendement aussi indispensable que l'est la résolution:

*Projet d'amendement*

Supprimer la première invite.

Mesdames et Messieurs, ce soir, la commission des sports nous propose de donner un signal. Vous ne m'en voudrez donc pas de clignoter de deux manières, par l'amendement ainsi que par une demande de vote nominal, dès lors que les grandes envolées méritent de rester avec le nom de leurs auteurs et les votes qui vont avec. Ce d'autant qu'il s'agit ici du destin d'une équipe de football professionnelle, organisée en société anonyme, qui a déjà connu quelques épisodes assez croustillants. Episodes qui personnellement m'ont beaucoup réjoui et qui apparemment vous ont beaucoup moins réjouis, et qui présagent d'épisodes successifs et suivants qui me réjouiront encore plus et qui vous réjouiront encore moins!

L'esprit de Pâques, avec un peu d'avance, souffle sans doute sur cette pieuse assemblée. En effet, après la Résurrection et l'Ascension du Servette FC, on a droit à la Passion du Servette FC, et j'attends avec impatience la Pentecôte du Servette FC... Je vous dissuade par avance de prendre le chemin de Damas, car il est assez inconfortable et particulièrement miné en ce moment... Cela dit, je voudrais simplement rappeler deux ou trois choses dans ce débat dont l'urgence est certainement apparue à tous, y compris aux trois téléspectateurs qui ont le courage, ou le masochisme de nous suivre.

Le patron du Servette a repris le Servette: dit comme cela, cela fait un peu «serpent qui se mord la queue». C'est le reptile qui se grignote l'appendice caudal: le patron du Servette Hockey Club reprend le Servette Football Club. Il ne le reprend pas avec son argent, mais avec l'argent de mystérieux financiers, dont la modestie est à saluer puisqu'ils tiennent à rester anonymes. Mais, en fait, pourquoi tiennent-ils à rester anonymes, sachant qu'on clame depuis des semaines que la ville entière est derrière le Servette, que le destin du Servette est la chose la plus urgente, la plus importante et la plus essentielle dans cette République depuis la Restauration de 1814? Pourquoi les financiers qui sont derrière M. Quennec tiennent-ils à rester anonymes? Soit c'est par une modestie calviniste qu'il convient de saluer avec toute la componction nécessaire, soit ces financiers ont autre chose à faire et peut-être à cacher que le soutien à une équipe de sport professionnelle.

Ce tour de passe-passe – la récupération du Servette Football Club par le patron du Genève-Servette Hockey Club pour 1 franc symbolique, le précédent patron du FC Servette l'ayant vendu pour trente deniers non moins symboliques – ce tour de passe-passe laisse le temps aux auditeurs de vérifier dans quel état est l'équipe qui vient d'être reprise. Et après? Une fois qu'on saura dans quel état elle est, dans quel état sont ses finances, son public, le stade dont elle est la locataire

## Résolution: soutien à l'Académie Servette Football Club

principale et l'exploitante – puisqu'elle a aussi repris l'exploitation du Stade de Genève qu'elle n'arrive pas à remplir – que se passera-t-il? Nous avons un minimum d'expérience en la matière, qu'il s'agisse de l'équipe et surtout du stade: quand il n'y a pas de financement privé, de financement par les supporters, par un propriétaire, c'est vers les collectivités publiques qu'on se tourne. C'est vers les collectivités publiques qu'on s'est tourné pour cofinancer la construction d'un stade trois fois trop grand, pour financer son fonctionnement et son entretien, et c'est vers les collectivités publique qu'on se tournera pour continuer à financer ce stade, ce trou, cet équipement qui tient du monstre préhistorique, de la baleine et du *Titanic*!

En l'occurrence, on ne sait pas qui est réellement le repreneur du FC Servette. On le saura peut-être un jour, mais en attendant toute l'opération sent sérieusement le sauvetage improvisé, et la question est de savoir si la Ville doit y prendre une quelconque part. Car la résolution ne parle pas uniquement des juniors et des activités parallèles du club: elle parle bien du Servette Football Club, dont je répète qu'il est une équipe professionnelle organisée en société anonyme, et non une équipe amateur organisée en association.

On peut bien aujourd'hui, comme l'a fait le nouveau président du FC Servette, remercier l'ancien président. Il n'est pas le seul à l'avoir fait: le ministre cantonal des sports l'a fait aussi. Je remercie par avance le ministre municipal des sports de s'abstenir de le faire: c'est inutile, toute la République s'est déjà prosternée aux pieds du repreneur du FC Servette et il n'est pas indispensable que la Ville en fasse autant. Car enfin, si on veut bien croire que le Servette est sauvé, si on se demande toujours de quoi il est sauvé et si on ajoute qu'il est sauvé une fois de plus, après les épisodes précédents, restent des questions qui devraient fâcher, mais qui pour l'instant ne font que se poser et qu'on n'entend pas beaucoup poser. A commencer par celle-ci: que fait-on du stade, dont le Servette FC est l'exploitant? A qui le fourgue-t-on? Son exploitation est assurée depuis 2011 par le Servette FC, qui doit lui payer une redevance qu'il est incapable de payer.

La deuxième question est la suivante: alors qu'on nous assure que les Genevois tiennent à une grande équipe de foot, que Genève ne peut pas s'en passer, pourquoi diable cette équipe n'arrive-t-elle pas à remplir son stade? Pourquoi diable le public supposé être massif, le nombre innombrable – si je puis utiliser cette expression – des supporters de cette équipe n'arrivent-ils pas à la financer? Eh bien, c'est parce que le stade est évidemment trois fois trop grand et surtout parce que Genève n'est plus une ville de football depuis que le football n'est plus un sport, mais un commerce.

Mesdames et Messieurs, ce n'est pas à la Ville, ni d'ailleurs au Canton, de soutenir un club professionnel organisé en société anonyme. La Ville n'a pas à ajouter son nom à la suite de celui du *Genève Home Information*, de Coca-Cola et

du McDonald's, sur les maillots du Servette. Et, pour conclure, je paraphraserai une vieille chanson populaire que quelques-uns de nos camarades ont pu entonner à la Bastille dimanche dernier: «Il n'est pas de sauveur suprême, ni Roger, ni Pishyar, ni Quennec! Footballeurs, sauvez-vous vous-mêmes, décrétez votre salut commun, et ne nous demandez rien!»

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Il est évident qu'Ensemble à gauche s'associe à la démarche de notre collègue socialiste. Après son plaidoyer, il est un peu difficile d'enchaîner, néanmoins je rappellerai que notre groupe s'est toujours prononcé en faveur de l'accès au sport pour toutes et tous. Nous avons toujours été favorables à ce que la commune mette des infrastructures à la disposition de la population, et c'est ce que nous avons fait. Mais, s'agissant du Servette, à l'époque on nous a déjà servi le discours selon lequel le club allait monter en ligue A et devait absolument disposer d'une infrastructure digne de ce nom, d'un stade magnifique... A gauche toute! était le seul groupe de ce parlement à s'y opposer. Depuis, nous nous sommes rebaptisés – quoique nous n'aimions pas tellement les baptêmes... – nous sommes maintenant Ensemble à gauche, mais nous sommes toujours aussi combattifs. Nous avons toujours la même ligne par rapport à une politique dynamique du sport. Nous sommes toujours contre le fait de fournir des infrastructures ou des sommes d'argent à des sociétés anonymes, qui, je le rappelle, ne présentent pas leurs comptes à la Ville de Genève.

Sans faire de comparaison, cela nous rappelle d'autres débats qui ont eu lieu dans cette enceinte, et nous n'avons pas envie de répéter l'expérience. Comme l'a relevé notre collègue Pascal Holenweg, le Stade de Genève est à moitié vide. On a voulu cette construction et maintenant il faut s'en occuper. Mais, en ce qui nous concerne, nous ne nous en sentons pas vraiment responsables, tout en reconnaissant qu'on est bien forcé de l'entretenir vu que vous avez décidé de le construire.

Le Servette est un club de foot professionnel et, ce soir, on nous demande de financer l'académie, qui est constituée en société anonyme. C'est pour nous un problème, car la gestion demeure bel et bien opaque. Nous aurions souhaité, avant de nous prononcer, avoir au moins les comptes du club et les résultats de l'audit. Nous proposons donc un amendement consistant à ajouter une troisième invite ainsi libellée:

#### *Projet d'amendement*

« – que les comptes de l'Académie Servette FC soient examinés de très près par le Conseil municipal, que l'audit soit transmis au Conseil municipal et que les comptes du Servette Football Club soient également connus du Conseil municipal. La dernière condition est déterminante pour l'inscription d'une subvention au projet de budget 2013.»



## Résolution: soutien à l'Académie Servette Football Club

Ensuite de quoi, notre groupe pourra peut-être entrer en matière, mais en toute connaissance de cause. Car il me semble que, dans cette enceinte, nous avons le devoir de voter des projets en ayant un minimum d'informations, que nous n'avons pas aujourd'hui. Nous souhaitons au moins avoir ces données pour entamer un véritable débat de fond, un débat politique. Pour notre part – on nous l'a d'ailleurs reproché maintes fois – nous faisons effectivement de la politique dans ce parlement et il nous semble que cette résolution est plutôt motivée par l'affect... Certes, c'est normal, et nous aimons aussi le foot... (*Remarque.*) Oui, dans notre groupe, nous avons aussi des personnes très engagées en faveur des clubs de foot!

Mais on ne peut pas nous demander de donner des sous à une société anonyme au motif que le foot est très suivi, qu'il est populaire, ou que c'est bien pour les jeunes... On nous a déjà servi cet argument à propos d'un autre sport, que je ne nommerai pas ici pour ne pas provoquer de mécontentement sur les bancs de droite... Certes, les jeunes doivent pouvoir s'inscrire dans des clubs accessibles à toutes et à tous, mais ici on parle de sport d'élite, de sport professionnel et nous, Ensemble à gauche, nous estimons que ce n'est pas à la collectivité publique de financer cela. Nous mettons déjà à disposition une infrastructure qui nous a coûté cher, et nous trouvons que c'est bien assez.

Je précise enfin que j'ai également signé l'amendement de mon collègue socialiste Pascal Holenweg, consistant à supprimer la première invite. Notre troisième invite deviendrait donc la deuxième, si son amendement était accepté.

**M. Alberto Velasco** (S). M<sup>me</sup> Figurek a dit qu'elle s'inscrivait dans la démarche de M. Pascal Holenweg, socialiste. Je tiens à préciser ici que ce dernier a parlé en son nom propre... (*Exclamations.*) Oui, il n'engage absolument pas le groupe socialiste, lequel adhère à la position défendue par M. Jean-Charles Rielle. Comme d'autres qu'il a déjà prises, la position de M. Holenweg est une position indépendante, ce n'est pas du tout celle du groupe.

Cela dit, moi qui suis à gauche et qui le revendique, j'ai toujours regretté l'arrogance qu'une certaine partie de la gauche a montrée envers le sport... (*Exclamations et applaudissements.*) Depuis quinze ans, nous essayons régulièrement d'inscrire dans notre programme un petit truc, un rien, sur le sport, et c'est toujours refusé. Par contre, sur l'art, là on y va!

Certes, s'agissant du Stade de Genève, j'étais de ceux qui pensaient qu'il n'aurait pas dû avoir de telles dimensions, mais aujourd'hui cet équipement public est une réalité. Certains voulaient le vendre pour 1 franc symbolique, mais comment vendre pour 1 franc symbolique ce que la collectivité a payé une centaine de millions? Puisqu'on a fait une «erreur», si je puis dire, autant que cet équipement public serve aux jeunes... On devrait peut-être demander à ce que

le stade soit ouvert à tous les jeunes, aux juniors. Mais le fermer serait absurde. Ce d'autant que beaucoup de jeunes dans ce canton aiment leur équipe de foot. Comme d'autres aiment le théâtre, la musique, le Grand Théâtre ou l'AMR, il y a des jeunes qui aiment le football et il est normal que la collectivité publique s'en préoccupe. Il serait triste qu'à Genève on vive l'aventure qui a été vécue récemment ailleurs en Suisse romande...

Par ailleurs, dans la démarche entreprise par le conseiller d'Etat, les aides publiques ne vont pas du tout au Servette en tant que tel, ou à ses joueurs. Les aides publiques telles que définies par M. Charles Beer vont essentiellement à la formation des juniors. Ces sommes, d'après ce que j'ai compris et d'après la résolution qui nous est proposée, vont aux jeunes.

Enfin, la résolution demande, je cite, «de tout mettre en œuvre, dès les résultats connus de l'audit demandé auprès de la Cour des comptes...» L'audit est en cours et je ne comprends pas qu'on demande, dans une troisième invite, un autre audit! La Cour des comptes est un organe honorable qui, jusqu'à présent, a bien fait son travail. En général, on se plaint que les collectivités publiques demandent des audits externes à des fiduciaires privées. En l'occurrence, un audit a été demandé à la Cour des comptes et je ne comprends donc pas cette troisième invite qui nous est proposée.

Nous, groupe socialiste, nous nous en tiendrons stricto sensu à la résolution, au texte qui a été négocié entre les différents groupes, même si, ma foi, tout n'est peut-être pas parfait.

**M. Eric Bertinat** (UDC). L'amour du sport et du FC Servette en particulier n'empêche pas d'être intelligents et de lire ce qu'on nous propose. En l'occurrence, on nous propose une résolution qui peut être acceptée, car elle ne mange pas de pain. Elle demande simplement d'être attentifs à ce qui se passe, en ce moment, avec le FC Servette, point final! D'ailleurs, je me demande même à quoi sert cette résolution, je vous le dis franchement.

Cela étant, je dois saluer le courage de notre camarade Holenweg, qui a dit tout haut ce que beaucoup pensent tout bas, à savoir que les deniers publics n'ont pas à financer des équipes professionnelles. On en a fait la cruelle expérience avec le Genève-Servette Hockey Club qui, la saison précédente, pour obtenir sa licence, a eu besoin de fonds public et de fonds privés, comme ceux de la Loterie romande. Nous avons financé cette fameuse licence par le biais du Genève Futur Hockey. Donc, attention, sachons où nous mettons les pieds et lisons posément ce qui nous est proposé!

C'est la raison pour laquelle je vous propose un amendement visant à retirer, dans la première invite, les mots «des activités du Servette FC». En effet, ce n'est

## Résolution: soutien à l'Académie Servette Football Club

pas notre rôle, nous n'avons pas à nous occuper des activités, comme l'a dit notre ami Pascal Holenweg, d'un club organisé en société anonyme. Je vous propose donc d'adopter tout simplement l'invite suivante:

*Projet d'amendement*

« – de tout mettre en œuvre (...) dans les meilleurs délais, de la formation des jeunes dans le cadre de l'Académie Servette Football Club;»

Car c'est dans la formation que nous pouvons intervenir de manière légitime, c'est là où nous pouvons mettre de l'argent public. En revanche, si nous introduisons dans le texte ne serait-ce que ces quelques mots: «les activités du FC Servette», nous prenons le risque que ce soit le prétexte à d'autres demandes et que nous ne puissions plus maîtriser la situation.

Cela fait six mois que je siège avec grand plaisir parmi vous, et j'ai souvent constaté que les textes proposés n'étaient pas assez précis et ouvraient toutes sortes de portes à des débats. Pour ma part, j'aimerais qu'on soit bien précis sur le sujet: le sujet, c'est la formation des jeunes. Je suis tout à fait prêt à voter cette résolution pour autant qu'elle reste dans le cadre de la formation des jeunes. C'est pourquoi je vous demande d'accepter mon amendement.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Je trouve regrettable qu'on évoque une autre résolution que celle concoctée avec minutie en commission des sports. Le discours qu'a développé M. Holenweg, c'est de la rhétorique qui aurait pu s'appliquer à un texte disant qu'on allait tout mettre en œuvre, y compris des moyens financiers, pour soutenir le FC Servette. Malheureusement pour l'intervenant, ce n'est pas ce qui écrit. Certes, je sais qu'en politique il est fréquent qu'on veuille appliquer une théorie à une réalité qu'on ne veut pas voir. Et ce sont souvent les gens d'une certaine gauche qui ont des peaux de saucisson devant les yeux... Tant pis pour eux, car ce n'est pas ainsi qu'ils arriveront à convaincre la population!

Mesdames et Messieurs, le football est un sport extrêmement populaire qui, à Genève, dépasse de loin tous les autres sports. Or savez-vous combien d'argent la Ville donne au football? J'ai rapidement consulté le budget: pour l'Association cantonale de football, 219 700 francs et 154 600 francs. Pour le Tournoi des Schtroumpfs, 5200 francs. Total: 379 500 francs! Ce n'est pas beaucoup.

Avec cette résolution, selon les résultats de l'audit, si l'on nous dit que tout est en ordre, la Ville mettra à disposition ces 250 000 francs, et c'est tout! Voilà sur quoi nous votons. D'ailleurs, la somme de 250 000 francs ne figure même pas dans les invites, mais dans les considérants. Aujourd'hui, nous sommes fiers

d'avoir à Genève une Cour des comptes, qui est au-dessus de toutes les autres autorités et qui, jusqu'à présent, a donné pleine satisfaction. Or, si cette cour nous dit que ce qui se passe au Servette FC, notamment par rapport aux jeunes, n'est pas en ordre, les magistrats n'iront pas plus loin, ni nous non plus.

Quant à critiquer le fait de faciliter les choses, je rappelle qu'en Suisse et à Genève on élit les autorités pour qu'elles facilitent la vie en général. Elles facilitent l'emploi autant que possible, la vie économique, la vie culturelle, les relations, la vie internationale notamment à Genève... Alors, peut-on demander aux autorités publiques de renoncer à cette activité? Pour ma part, je pense que seuls des esprits un peu obtus, si j'ose dire – j'allais dire calvinistes – peuvent avoir cela en tête. Mesdames et Messieurs, on ne peut pas voter contre la facilitation! Enfin, j'estime que soit les amendements de l'extrême-gauche, soit l'amendement de M. Bertinat, qui part d'un bon sentiment mais qui ne correspond pas à une réalité, sont inutiles! (*Applaudissements.*)

**M. Simon Brandt (LR).** Mesdames et Messieurs, pour ne pas tomber dans le sport d'élite tant décrié ici, je vous proposerai un petit jeu de salon, à savoir une devinette. Pour ceux qui connaîtront la réponse, s'il vous plaît, ne trichez pas! Mon premier était magistrat en charge des sports pendant vingt ans, mon second a siégé pendant quatre ans au conseil de fondation du Stade de Genève, mon troisième a eu un petit souci dans une affaire d'amendes, et mon tout avait des flyers à son effigie, au nom de son parti, distribués le jour de l'inauguration du Stade de Genève, disant: «Merci, André Hediger, de nous avoir offert ce stade»!

André Hediger, magistrat pendant vingt ans de l'ancien Parti du travail – maintenant Ensemble à gauche – avait succédé à Roger Dafflon, également magistrat de l'extrême gauche, et on vient nous dire ce soir qu'Ensemble à gauche n'a aucune responsabilité dans la mauvaise gestion du dossier du Stade de Genève. On voit bien qu'on n'est pas en période électorale car vous n'oseriez pas tenir le quart du dixième de ces propos sur le sport si c'était le cas. Mesdames et Messieurs, je peux vous apporter demain ces flyers d'André Hediger qui avaient été distribués, sans doute aussi par certains d'entre vous, le jour de l'inauguration du Stade de Genève et sur lesquels vous vous vantiez d'avoir fait ce cadeau aux Genevois. Certains d'entre vous y étaient – je ne leur ferai pas l'insulte de les citer – et osent venir se renier à présent.

Maintenant, s'agissant de contrôle, on mène ce soir un débat politique qui n'a en fait pas lieu d'être. Pour celles et ceux qui ne sont pas au courant, je rappelle qu'une demande de licence est actuellement pendante auprès de la ligue nationale. Cette dernière compte une pléthore d'experts, qui sont sans doute plus compétents que nous en matière de football. Il y a donc là un premier contrôle administratif par rapport aux documents bancaires qui ont été transmis.

## Résolution: soutien à l'Académie Servette Football Club

Le second contrôle – et c'était la bonne nouvelle de ce matin – est judiciaire, avec l'ajournement de faillite qui a été accordé sur la base de documents censés être pour le moins sérieux. Sinon, la faillite aurait été prononcée ce jour.

Enfin, le troisième contrôle est politique et administratif. Il y a trois semaines, MM. Beer et Kanaan ont commandé un audit sur les comptes du Servette Football Club SA et du Servette Football Club Association. Alors, que voulez-vous de plus, à part faire un débat politique ce soir qui n'a pas lieu d'être? Vous réclamez des informations que nous allons de toute façon obtenir. Tout ce débat est donc superfétatoire, mais, surtout, il est malhonnête, sachant que votre magistrat André Hediger a siégé au conseil de fondation du Stade de Genève, qu'il s'était fait taper sur les doigts par le Conseil administratif – qui comptait déjà quatre magistrats de gauche – et à qui on avait même retiré la responsabilité de la gestion du dossier, tant c'était catastrophique!

Certes, comparé à l'affaire du Casino ou à celle des amendes, ce n'est pas la plus belle casserole qu'ait laissée André Hediger... Mais, en termes de gestion dans ce dossier, s'il y a un parti qui n'a pas de leçon à donner, c'est bien l'extrême-gauche, c'est bien le Parti du travail, et c'est bien Ensemble à gauche! (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. S'exprimeront encore, dans l'ordre, M. Buschbeck, M<sup>me</sup> Luiset, M. Zaugg, M. Holenweg, M. Vanek, M. Jeanneret, et le conseiller administratif Sami Kanaan fermera la marche...

**M. Mathias Buschbeck (Ve).** Je regrette la tournure que prend ce débat. Cette résolution, comme le disait un de ses auteurs, ne mange pas de pain; elle se veut un soutien surtout symbolique dans la période difficile que vit le football genevois aujourd'hui. Le procès qui a été fait à ce texte est un peu dommage, même si je comprends qu'on veuille mettre des garde-fous. Je partage l'avis de M. Holenweg ou d'Ensemble à gauche sur les dangers et les dérives du sport professionnel, comme on l'a vu, effectivement dans les dossiers du Stade de Genève ou du Genève Futur Hockey. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit dans le cas présent.

Mesdames et Messieurs, la résolution parle précisément d'attendre le rapport d'audit. Alors, je ne vois pas à quoi cela sert de déposer un amendement demandant d'attendre le rapport d'audit! A mon sens, c'est là plutôt une mesure dilatoire et je le regrette, car sur le fond nous sommes tous d'accord. Nous sommes également d'accord sur le fait qu'il ne convient pas de tout accepter au motif que le Servette FC et son académie juniors traversent une période difficile. Mais, justement, cette résolution n'accepte pas tout. Comme l'a dit M. Pattaroni, elle vise

## Résolution: soutien à l'Académie Servette Football Club

simplement à faciliter les démarches, comme l'ont fait les magistrats Kanaan et Beer jusqu'à aujourd'hui, pour que le Servette trouve une solution.

Par ailleurs, cette résolution ne demande pas – et heureusement, car sinon nous nous y opposerions – que les collectivités publiques mettent des fonds supplémentaires dans une société anonyme. Je pense qu'il est important que les téléspectateurs sachent qu'il n'est pas question de cela aujourd'hui.

Dans ce sens-là, je vous invite à refuser les amendements et à accepter telle quelle cette résolution, qui va dans la bonne direction et qui demande simplement, comme l'a relevé M. Pattaroni, de faciliter l'avenir du Servette Football Club et de son académie.

**M<sup>me</sup> Mireille Luiset** (MCG). Chers collègues, je relève que certains trouvent beaucoup plus normal de dépenser les deniers de la collectivité publique pour des soutiens divers, plutôt que pour le Servette FC. C'est un fait qu'au Servette FC les shorts ne sont pas en satin rose fluo, qu'il n'y a pas de Roms, pas de mendiants, pas de clandestins... (*Protestations.*) C'est donc plus gênant de soutenir, de dépenser l'argent de la collectivité publique pour ce club, qui fait pourtant la fierté de notre canton – certes pas souvent, mais parfois... Le Servette FC, c'est aussi l'image de Genève, et je pense qu'on peut se donner la peine d'avoir un club de football digne de ce nom. J'espère que les joueurs m'entendront, car il est vrai que, quelquefois, ils me déçoivent...

Toujours est-il qu'il faut arrêter de se buter: toutes les mesures de sécurité sont prévues dans cette résolution. Mon collègue Jeanneret les détaillera plus en profondeur tout à l'heure. Pour ma part, je dis simplement qu'en matière de gaspillages des deniers publics il y aurait bien d'autres gaspillages à aborder. Je m'arrête là et je laisse la suite à mon collègue Jeanneret, qui adore le Servette FC!

**M. Christian Zaugg** (EàG). Vingt dieux, que d'angélisme! Mesdames et Messieurs, il est bien gentil de parler de sport et de s'en prévaloir. Moi aussi, je fais du sport. Je suis membre de l'AGH (Association genevoise de handball) et de l'AGS (Association genevoise des sports) et pratique l'alpinisme, comme vous le savez probablement, raison pour laquelle je me suis cassé la jambe il y a quelque temps... Mais cela dit, de quoi est-il question dans cette résolution? Je rappelle que M. Pishyar est parti et que la Ville et l'Etat de Genève – pour des raisons que M. Kanaan nous expliquera peut-être tout à l'heure – ont décidé de mandater la Cour des comptes pour un audit, ce qui n'est pas rien, vous le reconnaîtrez. De plus, la subvention de la Ville de 250 000 francs et celle de l'Etat d'un même montant ont été gelées. Il en ressort que cette résolution, telle qu'elle est rédigée, n'a aucun sens.

## Résolution: soutien à l'Académie Servette Football Club

S'agissant de «de tout mettre en œuvre, dès les résultats connus de l'audit demandé, pour faciliter la poursuite des activités...», je vous en prie, prenons d'abord connaissance de l'état de la situation! Mesdames et Messieurs, mesurez-vous ce que vous avez écrit là, si d'aventure on constatait qu'il y avait eu des malversations? Quand on mandate la Cour des comptes, c'est qu'on a le sentiment qu'il pourrait y en avoir... Il n'est donc pas question, pour moi en tout cas, de voter ce texte aujourd'hui. Il est essentiel de prendre connaissance de l'audit de la Cour des comptes, d'avoir les comptes de l'académie et, ensuite, les comptes du club lui-même, car sinon comment avoir connaissance d'un transfert de fonds? Il faut donc disposer des résultats des comptes des deux entités, pour savoir si des fonds ont passé de l'une à l'autre. Donc, en l'état, telle qu'elle est formulée, cette résolution n'a aucun sens, je vous le redis. Et les propos que je tiens sont ceux de quelqu'un qui aime beaucoup le sport et qui le défend.

**M. Pascal Holenweg (S).** Je souhaite donner deux précisions concernant les amendements déposés. Le premier propose de supprimer la première invite de la résolution et de garder la seconde. Il est plus large que celui qu'a présenté M. Bertinat, mais rejoint partiellement la même préoccupation. Quant au deuxième amendement, il ne demande pas qu'un audit supplémentaire soit effectué: il demande que l'audit de la Cour des comptes nous soit communiqué, c'est tout!

**M. Pierre Vanek (EàG).** Je répondrai d'abord à M. Simon Brandt, qui a tiré sur notre ami Dédé en disant que ce dernier s'était vanté de la construction du Stade de Genève. En fait, c'est bien mal connaître l'histoire des débats autour de ce stade. Mesdames et Messieurs, dans cette enceinte, votre serviteur et plus d'une quinzaine de camarades ont bataillé très ferme contre le projet de stade à la Praille, surdimensionné, dispendieux, inutile, qui nous a été imposé par vos collègues. Vous pouvez relire les débats dans les *Mémoriaux* du Grand Conseil de l'époque: ils se trouvent dans la salle Nicolas-Bogueret et c'est une lecture instructive. Vous vous apercevrez que l'essentiel de ce qui s'est produit, nous l'avions prédit, comme souvent. Nous avions décrit et expliqué les raisons qui poussaient la majorité du Grand Conseil de l'époque à investir à fonds perdus dans une installation qui ne répondait pas aux besoins réels de la population. Dans un premier temps, nous nous sommes battus pour un projet bien plus raisonnable, à savoir la rénovation en profondeur du site des Charmilles. Ensuite, pour certains d'entre nous, nous avons soutenu activement – j'ai moi-même passé un certain nombre d'heures dans la rue à récolter des signatures – l'initiative populaire pour un projet de stade raisonnable, qui, si mes souvenirs sont exacts, a été invalidée par le Tribunal fédéral.

C'est donc méconnaître complètement l'histoire des débats autour de cette infrastructure sportive que de nous en rendre responsables, de dire que nous l'avons soutenue. Il est possible qu'André Hediger, à un moment ou à un autre, ou même le Parti du travail, ait eu une position différente, mais ce n'était en tout cas pas celle du courant, majoritaire, qui est représenté ici sur les bancs d'Ensemble à gauche. C'est là une première mise au point importante, car on ne peut pas laisser dire n'importe quoi sur l'histoire. Il faut tirer les leçons des erreurs que commettent parfois les collectivités publiques et cela mérite de se replonger dans les débats qui ont eu lieu par le passé.

Maintenant, si j'ai demandé la parole, c'est aussi parce que M. Pattaroni a fait la leçon tout à l'heure à notre ami Holenweg, en disant que la résolution était très limitée... Non, Monsieur Pattaroni, il faut lire le texte! Pour notre part, nous accordons une certaine importance aux mots qui sont écrits, aux textes que nous votons dans cette enceinte. Dans la première invite de la résolution, on parle de «tout mettre en œuvre», c'est-à-dire d'accorder un soutien politique, juridique, financier... «Tout» est un terme très extensif. Quand nous écrivons «tout», nous voulons dire tout. Quand vous écrivez «tout», apparemment, vous ne voulez pas dire tout, mais enfin c'est bien ce qui est écrit: «tout mettre en œuvre (...) pour faciliter la poursuite, dans les meilleurs délais, des activités du Servette FC». Pour moi, cela veut dire engager des moyens importants, par exemple sur le plan financier, si nécessaire. C'est bien ce que nous votons et la formulation n'est pas innocente.

De même, quand on parle de tout mettre en œuvre «dès les résultats connus de l'audit demandé auprès de la Cour des comptes», on ne parle pas de tenir compte des résultats de cet audit, de l'examiner, de voir si..., mais bien d'intervenir dès cette date. Cela veut dire que, lorsque la Cour des comptes déposera le résultat de l'audit, on devra tout mettre en œuvre, indépendamment de son contenu. Vous n'avez pas posé de condition, c'est ce que vous avez écrit, peut-être avec les pieds, dans l'enthousiasme, l'émotion footballistique, mais enfin c'est une invite qui doit être supprimée, car elle nous engage bien au-delà de ce que vous avez dit. On peut parfois reprocher à notre collègue Holenweg son enthousiasme excessif... (*Remarque.*) Il dit que non, mais enfin on peut le faire... En l'occurrence, il a parfaitement raison et votre tentative de lui faire la leçon était infondée. Quand on fait la leçon aux gens, elle doit être fondée et c'est pourquoi je me suis permis d'intervenir.

La proposition de supprimer cette première invite devrait donc, à l'évidence, être suivie, sauf à engager notre Conseil bien au-delà de ce qui nous est annoncé. Ou alors, sauf à considérer qu'en fin de compte les mots que nous votons dans cette salle ne sont pas très importants. Ce n'est pas mon avis. Quelle que soit la modestie de cette assemblée, il faut que les élus qui la composent prennent au sérieux leurs travaux.



## Résolution: soutien à l'Académie Servette Football Club

**M. Claude Jeanneret (MCG).** Je vais essayer de revenir au sujet, après les grands discours, certes intéressants, sur l'historique, sur ce qu'on a fait à l'époque, sur la construction du stade, enfin toutes choses inutiles par rapport à ce dont on discute ce soir. D'ailleurs, il est un peu malheureux que, dans cet hémicycle, certains prennent la parole, non pas pour aborder les choses importantes, mais pour raconter leur histoire. Ce n'est pas le cas chez nous puisque nous n'avons pas d'histoire à ce niveau... (*Exclamations.*)

En l'occurrence, il faut dire que ce projet de résolution est simplement très bon. Il ne demande rien de spécial, si ce n'est de débloquer l'argent qui a été voté pour aider le mouvement juniors. Le Servette FC a toutes les compétences, il a tout ce qu'il faut pour effectivement encadrer de bons juniors et leur donner les possibilités de s'améliorer, voire de se diriger vers le professionnalisme. Pour le moment, l'argent n'a pas encore été versé. Une demande d'audit a été faite conjointement par la Ville et le Canton pour vérifier comment certains fonds publics ont été utilisés, mais il ne s'agit pas d'un audit visant la gestion du club. Ce serait un scandale! Ce serait comme si on demandait un audit sur n'importe quelle entreprise: nous ne sommes pas dans un système complètement étatisé et dictatorial!

En fait, on a demandé un audit pour être sûr que le club était bien géré, avant de débloquer un certain montant pour la formation des juniors. Cet audit nous permettra de dire si on doit poursuivre ou non cette aide, mais ce n'est pas une aide au club, soyons bien clairs, c'est une aide à la formation des jeunes. Jamais il n'a été question de voter une subvention pour le club, une aide pour le développer, pour acheter des vedettes... De toute façon, dans le marché européen du football, avec 250 000 francs on a juste un quatrième remplaçant! Toujours est-il qu'on a bien fait de se renseigner, de demander cet audit, afin de pouvoir continuer à soutenir le club dans son effort d'encadrement et de formation des jeunes qui aiment le sport. Je pense que c'est très important.

Je le répète, le débat a été un peu faussé ce soir. Nous n'avons jamais dit qu'il fallait subventionner le Servette FC. Le football professionnel se finance tout seul, les grands clubs ont d'autres moyens de se financer. Par contre, il faut aider, par l'intermédiaire d'une subvention, la prise en charge des jeunes dans une structure, surveillée et approuvée, une structure existante qui soit porteuse. Il faut aller dans cette direction, car n'importe qui ne peut pas s'occuper de jeunes de haut niveau: un club de quartier, sans entraîneur, ne peut le faire. Avec l'Académie du Servette, on a les moyens de le faire et on peut donner de l'argent à condition qu'il soit utilisé à cette fin. Par contre, il est exclu – et rien ne le dit dans ce projet de résolution – que l'Etat aide un club de football. Cela se fait en Suisse alémanique, mais pas chez nous. Nous n'avons jamais eu cette idée.

Donc, je crois qu'il faut arrêter, ce soir, d'épiloguer sur une résolution qui prévoit non pas une subvention au club, mais une subvention à l'Académie Servette

Football Club, destinée à la prise en charge des jeunes, à leur formation et à leur insertion dans le monde du football. Attendons le résultat de l'audit, mais surtout ne renonçons pas à cet effort souhaitable, salubre, pour les jeunes. Le football est un sport populaire, le Servette FC est l'étoile qui pousse les jeunes à espérer faire un jour du sport de haut niveau. Nous avons les moyens, à Genève. Alors, donnons cette chance aux jeunes, qui seront mieux au stade que dans les rues, à fumer des joints ou à faire n'importe quoi!

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, ce débat est l'occasion de vous donner quelques éléments d'information et d'appréciation sur les péripéties des dernières semaines. En cela la résolution ne fait qu'exprimer une préoccupation légitime pour un enjeu qui passionne beaucoup de gens à Genève. On peut aimer ou non le football, on peut être fan ou non du Servette FC, mais on ne peut pas nier qu'à Genève il y a une réelle passion, je ne dirai pas unanime, mais très largement partagée pour le Servette FC. Ce club a une très longue histoire et, je le rappelle, n'a jamais été relégué sportivement: les relégations ont toujours eu lieu en raison de problèmes financiers. Le nouveau président du club, M. Quennec, qui a investi beaucoup d'énergie et d'argent dans le hockey, me disait récemment qu'il avait toujours reçu des messages de soutien, mais qu'il n'y avait pas de comparaison depuis qu'il avait repris le Servette FC. Il n'avait pas imaginé qu'il pouvait y avoir un tel intérêt populaire pour le Servette FC. C'est là une réalité. A partir de là, quand il y a un enjeu pareil, on doit forcément s'y intéresser.

Cela étant, en dehors de la passion, de l'intérêt des uns et des autres, qu'on doit respecter, il y a les responsabilités financières et juridiques qui sont les nôtres, nous, collectivité publique. Je sais que la plupart d'entre vous les connaissent, mais je rappelle pour mémoire les missions des collectivités publiques dans le domaine sportif: elles portent sur les infrastructures et sur le soutien à la relève.

Dans le domaine des infrastructures, le hasard de l'histoire genevoise fait que, pour une fois, c'est plutôt l'Etat qui est concerné, puisque le Servette FC s'entraîne prioritairement sur les terrains de Balaxert qui appartiennent à l'Etat depuis les échanges liés au Stade de Genève. Or Balaxert est un centre d'entraînement complètement vétuste et en très mauvais état, totalement indigne même d'une équipe locale. Là, je dois dire que l'Etat n'a clairement pas assumé sa responsabilité. Du reste, si l'Etat veut dorénavant s'occuper de grandes institutions culturelles et sportives, qu'il commence d'abord par s'occuper de celles qu'il possède!

Du coup, le club, à juste titre, a demandé une solution de remplacement et la première équipe a souhaité pouvoir s'entraîner aux Evaux, centre intercommunal dont la Ville de Genève est le principal contributeur. Nous avons accordé au

## Résolution: soutien à l'Académie Servette Football Club

club des conditions préférentielles pour s'entraîner aux Evaux. Il se trouve que l'accord a été conclu juste avant la crise qui vient d'avoir lieu, accord conclu avec le conseil de la Fondation des Evaux, qui regroupe cinq communes: Lancy, Confignon, Bernex, Onex et la Ville de Genève.

Toujours au niveau des infrastructures, le Stade de Genève est géré par une fondation dont la Ville est membre, mais qui est plutôt une affaire de l'Etat de Genève, celui-ci ayant trois représentants au conseil de fondation. La mission statutaire de la Fondation du Stade de Genève est de soutenir le football en général et notamment le Servette FC. Ces missions ont été respectées puisque le Servette a reçu la gestion du stade aux conditions souhaitées, c'est-à-dire la gestion intégrale du stade.

En tant que Ville de Genève, nous soutenons par ailleurs le football en général et entretenons d'autres installations. Ainsi, nous allons bientôt rénover le stade de Frontenex. Nous allons enfin faire les terrains synthétiques, certes avec un retard que je regrette, mais qui est dû à des circonstances indépendantes de notre volonté. S'agissant toujours de notre soutien au football au sens large, certains chiffres ont été cités, je ne les détaillerai pas plus avant.

Concernant la relève, nous soutenons depuis longtemps l'Association du Servette, avec une subvention de base de 123 000 francs par année. L'année passée, le Servette FC a demandé un renforcement de ce soutien à la relève, s'inspirant, et on peut le comprendre, de l'exemple du hockey sur glace. L'Etat de Genève a décidé d'allouer une nouvelle subvention et nous, Ville de Genève, avons accepté d'augmenter notre contribution. Ainsi, nous avons versé, sur les fonds généraux destinés à la relève, 90 000 francs au printemps passé, 60 000 francs l'été dernier sous mon égide, et nous avons fait une promesse de 100 000 francs en début d'année. C'est d'ailleurs ce montant qui a été gelé, j'y reviendrai. L'Etat, quant à lui, pour s'aligner sur la Ville, a alloué en tout 250 000 francs.

Ensuite, après les signaux assez inquiétants de cet hiver, Charles Beer et moi-même avons effectivement décidé de protéger les deniers publics – en cela, nous avons fait notre travail. Nous avons voulu vérifier si l'étanchéité entre l'association et la société anonyme était respectée et si l'argent destiné à la relève était bien alloué à la relève. Les signaux d'alarme les plus importants étant le fait que selon les médias – information confirmée par ailleurs – les entraîneurs de la relève n'étaient plus payés, alors que nous versions l'argent. Nous avons donc demandé l'audit, qui n'est pas terminé. Il se trouve que la Cour des comptes aurait pu ne pas se saisir du dossier – elle a le droit de refuser une demande de ce type – mais qu'elle a décidé de s'en saisir et qu'elle examine actuellement les comptes. En l'occurrence, il y a de toute façon des flux importants entre l'association et le club, puisque, selon les règles de la ligue nationale, c'est le club qui doit gérer la relève. L'argent de l'association va effectivement au club, c'est normal, pour

## Résolution: soutien à l'Académie Servette Football Club

financer la relève, mais il faut que la comptabilité soit correcte. C'est ce qui est en train d'être vérifié. Dès que nous aurons les résultats, vous en serez informés. En l'occurrence, nous avons pris là une mesure de précaution; ce n'est pas un jugement, c'est une mesure de précaution.

Par rapport au club lui-même, à la société anonyme, on connaît les péripéties du Neuchâtel Xamax et d'autres qui ont eu lieu en Suisse alémanique à d'autres époques. Nous n'avons pas pour mission de nous intéresser au financement des clubs de première division, des clubs professionnels – si ce n'est intellectuellement ou pour faciliter des contacts – mais il ne s'agit pas pour autant d'opposer le sport d'élite au sport populaire. Cela n'a aucun sens, je le dis très clairement. Il n'est pas question d'accepter tout et n'importe quoi de la part du sport d'élite. Il y a des règles du jeu à respecter, un rapport de confiance à établir, une transparence des comptes à améliorer. Mais, sur le principe même, on ne peut pas les opposer, car l'un inspire l'autre. Mon filleul fait du football, il adore cela et, pour lui, rencontrer les joueurs du Servette, c'est juste du bonheur! Il faut respecter cela. Par contre, il faut aussi une politique qui encadre le sport d'élite en lien avec notre contribution.

Charles Beer et moi-même avons suivi de près les discussions sur la reprise du club. Nous avons fait savoir qu'à nos yeux la reprise par M. Quennec était plutôt une bonne nouvelle, car il avait déjà fait ses preuves dans le hockey. Il faut donc lui donner une chance, mais de toute façon nous ne mettrons pas d'argent dans le club, ce n'est pas notre rôle.

Concernant la résolution, je rassure M. Vanek: je ne l'interprète pas comme une demande de financement. Une résolution est une déclaration d'intention, ce n'est pas un arrêté budgétaire. Cette résolution nous demande de nous intéresser à la situation, de la suivre de près et de renforcer notre soutien à la relève. Nous agirons dans ce sens. Le jour où nous aurons les résultats de l'audit, nous en tiendrons compte. D'ici là, notre contribution est gelée. Donc, je dirai que la résolution, comme signal du Conseil municipal à la population qui s'intéresse à la question, qui soutient les efforts de sauvetage du club, ne pose aucun problème. Je le répète, nous ne l'interprétons pas comme un mandat de mettre de l'argent dans la société anonyme, dans l'équipe professionnelle. Ce n'est pas notre rôle et je crois que personne ne le demande ici. (*Applaudissements.*)

*Mise aux voix, l'amendement de M. Holenweg visant la suppression de la première invite est refusé par 53 non contre 11 oui (5 abstentions).*

**Mis aux voix, l'amendement de M. Bertinat visant à modifier la première invite est accepté par 39 oui contre 30 non.**

*Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Figurek visant à ajouter une troisième et nouvelle invite est refusé par 57 non contre 11 oui (1 abstention).*

## Résolution: soutien à l'Académie Servette Football Club

**La présidente.** Je fais maintenant voter la résolution telle que vous venez de l'amender... (*M. Holenweg demande l'appel nominal.*) A l'appel nominal, oui, Monsieur Holenweg.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la résolution amendée au Conseil administratif est accepté par 61 oui contre 2 non (6 abstention).

*Ont voté oui (61):*

M. Michel Amaudruz (UDC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Julien Cart (Ve), M. Jean-François Caruso (MCG), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Michel Chevrolet (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Fabienne Fischer (Ve), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Marie Gobits (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MGC), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Ont voté non (2):*

M. Pierre Gauthier (EàG), M. Pascal Holenweg (S).

*Se sont abstenus (6):*

M<sup>me</sup> Maria Casares (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M. Olivier Baud (EàG), M. Grégoire Carasso (S), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Florence

Proposition: annulation du droit de préemption à l'avenue de Riant-Parc 16

Kraft-Babel (LR), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de tout mettre en œuvre, dès les résultats connus de l'audit demandé auprès de la Cour des comptes, pour faciliter la poursuite, dans les meilleurs délais, de la formation des jeunes du Servette FC dans le cadre de l'Académie Servette Football Club;
- d'informer le Conseil municipal sur la suite de la politique qu'il compte mener avec le Servette FC et la promotion du football à Genève.

**5. Proposition du Conseil administratif du 25 janvier 2012 en vue d'annuler la délibération du Conseil municipal du 28 juin 2011, autorisant le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1641, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue de Riant-Parc 16, pour le prix de 2 745 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris) (PR-946)<sup>1</sup>.**

### *Troisième débat*

**M<sup>me</sup> Fabienne Fischer** (Ve). Dans ce troisième débat, j'aimerais revenir sur deux points. Premièrement, lors de la dernière session, lorsque nous avons discuté de l'achat de la Tour de l'Ile, j'ai entendu tous les groupes de droite expliquer avec beaucoup de cœur qu'il était vraiment dommage d'utiliser les fonds

---

<sup>1</sup> Proposition, 4798.

Proposition: annulation du droit de préemption à l'avenue de Riant-Parc 16

publics pour un achat de ce genre, et qu'il fallait réserver les fonds publics pour acquérir des parcelles sur lesquelles on pourrait faire du logement social. J'en ai pris bonne note et je dois avouer que, compte tenu de vos déclarations d'il y a quelques semaines, je suis absolument ébahie devant l'aplomb avec lequel, aujourd'hui, vous venez nous expliquer qu'il faut renoncer à préempter sur la parcelle de Riant-Parc. Un tant soit peu de cohérence impliquerait de refuser la proposition d'annulation qui nous est soumise et de maintenir l'exercice de la préemption. J'invite donc les groupes qui se sont prononcés en deuxième débat contre l'exercice de cette préemption à se remémorer leurs propres déclarations d'il y a quelques semaines, et à en tirer la conséquence qu'il s'agit aujourd'hui de refuser la présente proposition pour maintenir l'exercice de ce droit de préemption.

Deuxièmement, je crois qu'il est extrêmement important non seulement de construire du logement social, mais surtout de construire dans un délai permettant de mettre rapidement des logements à disposition, des logements qui ne soient pas spéculatifs. J'entends que, selon le projet, on pourrait rendre à la Ville, cinquante ans plus tard, les logements qui auront été construits. Or cela veut simplement dire qu'au moment où les bâtiments ne seraient plus en bon état et mériteraient d'importants investissements de rénovation, c'est-à-dire au moment où ils perdraient toute rentabilité, les promoteurs privés envisageraient alors de les restituer à la Ville. Non, ce n'est pas ainsi que cela doit se faire! Nous devons pouvoir investir dès maintenant dans du logement social pérenne, qui ne soit pas du logement visant à remplir les poches de quelques promoteurs.

Pour cette raison, je souhaite que, réflexion faite, notre Conseil se prononce largement et clairement en faveur de l'exercice du droit de préemption. Pour ce faire, il s'agit de refuser la proposition qui nous est soumise ici.

**M. Gary Bennaim (LR).** Mesdames et Messieurs, nous voilà en troisième débat, à discuter d'un projet qui est en fait excellent. On pourrait tenir un quatrième ou un cinquième débat, il n'y aurait pas d'éléments nouveaux. On peut reprocher beaucoup de choses à M. Pagani, qui est parfois un peu créatif, ou trop politique, mais dans le cas présent il nous a dit la vérité, une fois n'est pas coutume. Il nous a dit qu'il allait discuter avec les promoteurs et il l'a fait. Il revient ce soir avec les réponses: ce qui doit être fait sera fait, et des privés se substitueront à la Ville pour aller plus vite et mieux.

Maintenant, j'entends dire dans cette salle qu'il faut du logement social. Mesdames et Messieurs, je vous propose de relire correctement le texte qui nous a été remis. Le but est justement de faire ce que la Ville voulait faire, et en cela le droit de préemption n'a plus de raison d'être. Dès lors que quelqu'un fait ce que nous voulions faire et le fait correctement, pourquoi devrait-on passer des heures sur le

Proposition: annulation du droit de préemption à l'avenue de Riant-Parc 16

sujet? Mesdames et Messieurs, je vous propose d'accepter l'annulation de cette préemption, de donner ainsi la possibilité au projet d'avancer et, pour une fois, de libérer M. Pagani d'une responsabilité. Il pourra ainsi consacrer plus de temps et d'énergie à d'autres projets.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Le Parti démocrate-chrétien a vraiment de la peine à vous suivre, vous gens de gauche, dans ce dossier. Lors de nos derniers débats – c'était le mardi 28 juin 2011, à 20 h 45, je vous invite à relire le *Mémorial* – nous nous étions opposés à ce droit de préemption, et vous l'avez accordé à M. Pagani. Vous lui avez donné, d'une certaine manière, l'autorisation d'aller négocier, de faire en sorte que cette vieille dame dont vous parliez tout à l'heure, Monsieur Pagani – et j'ai regretté vos propos – qui a perdu 500 000 francs, ce qui semblait ne pas avoir d'importance dans votre bouche... (*Remarque.*) Mais oui, c'est ce que vous avez dit! J'ai d'ailleurs été étonné, voire heurté que vous reveniez là-dessus.

Le Conseil municipal, la dernière fois, vous avait demandé d'aller de l'avant, vous avait autorisé à négocier. Aujourd'hui, vous avez gagné la partie et nous, en bons démocrates, nous le reconnaissons et nous décidons de voter votre proposition d'annulation. Nous voulons même la voter sur le siège pour ne pas perdre de temps, sachant que normalement, si nous avions accepté de jouer le jeu la dernière fois, les travaux auraient dû commencer en janvier 2012. Or nous sommes en mars et on n'a pas encore donné un coup de pioche sur ce terrain...

Tout à l'heure, vous vous êtes laissé emporter par vos troupes. A certains moments, vous êtes le capitaine et, à d'autres moments, vous suivez les troupes... Vous leur avez donné raison sur le renvoi en commission, en disant qu'il y avait encore des choses à régler... Non, Monsieur le magistrat, lorsque vous nous présentez des dossiers, nous partons du principe qu'ils ont été vus par vos services et que nous pouvons les voter. C'est pourquoi nous étions prêts, ce soir, à voter cette proposition en discussion immédiate.

Je le répète, j'ai été très étonné que vous vous ralliiez à vos troupes aussi rapidement, en faisant le suiveur, alors que vous devriez être le commandeur! Vous ne l'avez pas été, tant pis! Pour notre part, nous maintiendrons notre position. Le Parti démocrate-chrétien acceptera cette proposition en troisième débat, comme nous l'avons fait en deuxième débat.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Beaucoup de choses ont déjà été dites, et je vais en répéter certaines. Nous avons demandé à M. Pagani de prendre son bâton de pèlerin, d'aller discuter avec les promoteurs, de poser certaines conditions, que



Proposition: annulation du droit de préemption à l'avenue de Riant-Parc 16

ce Conseil municipal avait votées. Alors, Mesdames et Messieurs, il faut respecter les engagements de ce Conseil municipal, les engagements que M. Pagani a demandés en notre nom. Sinon, où va-t-on? Il a fait tout le travail que nous lui avons demandé, les conditions ont été remplies, il y aura 60% de logements sociaux. Certains ergotent en disant que ce ne sont pas de vrais logements sociaux, mais le fait est qu'il y a une mixité dans ce projet et tout ce que nous souhaitons. Certes, tout n'est peut-être pas parfait, mais l'essentiel a été obtenu. Je vous prie donc de voter cette proposition et de passer au point suivant!

**M. Alberto Velasco (S).** Il fut un temps dans ce canton où il y avait 16% de logements sociaux. Le parc locatif était composé de 16% de logements sociaux et aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, ce taux n'est plus que de 9%. Nous avons reçu des statistiques du Conseil d'Etat sur le nombre de logements construits en 2011: il a été de 1000 et quelques logements, soit le nombre le plus bas dans cette République depuis fort longtemps. Dans ces 1000 et quelques logements, les deux tiers étaient des propriétés par étage (PPE). Alors que, d'après les déclarations de revenus, 60% à 70% des gens ne peuvent pas se permettre d'acheter, on est passé de deux tiers de logements sociaux à deux tiers de PPE!

Normalement, quand les collectivités publiques préemptent, elles le font pour des raisons fondamentales. La première est d'empêcher la spéculation et de garder un prix du terrain assez bas. M. Pagani nous a dit qu'ici le prix était à 1000 francs. La deuxième raison, c'est qu'en préemptant et en maintenant le prix du terrain plus bas, on arrive à construire – M. Pagani a raison – des logements meilleur marché. Parfois, le terrain représente 60% du coût de la construction et, en maintenant un prix du terrain assez bas, on peut construire des HBM et des logements sociaux.

Dans cette proposition, on nous dit qu'on va construire 40% de PPE. Le nombre de logements en PPE construits dans notre canton est déjà inadmissible et, là, on nous demande de renoncer à préempter pour permettre de construire 40% de PPE, et le reste en LUP! Mesdames et Messieurs, le problème est qu'on fait une confusion: les LUP ne sont pas forcément des logements sociaux. Ce sont des logements d'utilité publique, mais l'utilité publique est un terme très vague. D'ailleurs, vous qui êtes député, Monsieur Spuhler, lisez dans la loi la définition des LUP: vous verrez qu'ils n'incluent que très peu de logements sociaux. A l'époque où je siégeais au Grand Conseil, nous nous étions battus pour que les deux tiers des logements construits à Genève soient des logements sociaux de type HBM et HLM, mais nous avons perdu. Et qu'arrive-t-on à faire aujourd'hui? A construire, non plus un tiers, mais 10% ou 15% de logements sociaux, pour des habitants qui représentent 30% à 40% de la population de la République et canton de Genève! D'ailleurs, calculez le loyer des logements prévu ici. Croyez-

Proposition: annulation du droit de préemption à l'avenue de Riant-Parc 16

vous qu'un jeune couple qui gagne 5000 à 6000 francs par mois peut se payer un appartement à 2000 francs, correspondant à un taux d'effort de 30%? Mais c'est impossible, Mesdames et Messieurs!

Alors, la question qui se pose ici, c'est celle du rôle de la Ville de Genève. Quel est le rôle d'une collectivité publique? Est-ce de favoriser ceux qui ont déjà les moyens de se loger, ou de favoriser ceux qui n'ont pas les moyens de se loger, parce que les loyers sont trop élevés? Mesdames et Messieurs, vous avez vu ce qui se passe à Genève: il est impossible de trouver à se loger dans un trois-pièces pour moins de 1800 francs, voire 2000 francs. J'ai récemment cherché un petit appartement pour un étudiant. A l'époque, on aurait mis 350 ou 400 francs pour une pièce, et aujourd'hui il faut 1000 ou 1200 francs. Ce sont les chiffres qu'on m'a donnés. Payer 1200 francs, c'est impossible pour un étudiant. Et une famille avec un enfant, qui aurait besoin d'un trois ou quatre-pièces, ne trouve rien à moins de 2000 ou 2500 francs, si ce n'est 3000 francs. Qui peut payer aujourd'hui de tels loyers? Dans une situation aussi difficile, quand on a la possibilité de préempter, on ne doit pas s'en priver.

Voyez-vous, Monsieur Pagani, si on nous avait proposé 40% de PPE, 40% de HM et 10% de HBM, nous nous en serions peut-être contentés, en voyant qu'il y avait au moins un petit effort pour les HBM. Mais là, il n'y aura pas un seul HBM! Tout à l'heure, M<sup>me</sup> Klopmann avait raison: les HM impliquent une subvention, non pas à la pierre, mais à la personne... (*Remarque.*) Monsieur, en matière de logement social, ce n'est pas ce qui se fait. C'est un principe économique qui veut qu'en matière de logement social on subventionne la pierre, c'est-à-dire qu'on maintient ainsi, quelles que soient les personnes qui vont habiter là, des logements à loyer bas. Or ce n'est pas du tout le cas dans ce projet. Quand nous avons voté ce droit de préemption à l'origine, c'était pour construire au moins 10% à 15% de HBM. Au final, le projet n'en compte aucun. C'est inadmissible, c'est choquant, et si c'est cela, à droite, votre politique sociale du logement, eh bien bravo! J'espère que les gens comprendront que, pour vous, le logement social, c'est du logement haut de gamme et de la PPE!

*(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)*

**M. Guy Dossan** (LR). Je vais commencer par une phrase que j'aime bien: les bras m'en tombent! J'entends M. Velasco critiquer notre politique, à droite. Mais ôtez-moi d'un doute! La proposition que nous votons ce soir ne vient pas de la droite, mais d'un magistrat dont, jusqu'à ce soir, je pensais qu'il faisait partie de l'Alternative. Visiblement, cela ne semble pas être l'avis de certains membres

Proposition: annulation du droit de préemption à l'avenue de Riant-Parc 16

de l'Alternative... Il y a là quelque chose que je ne comprends pas. Si cette proposition est mauvaise, alors je comprends d'autant moins. La droite n'est pas très encline à féliciter M. Pagani, mais là il nous propose un projet qui est prêt, qui permettra de construire rapidement, et tout à coup il se fait attaquer par ses propres bancs! Cela ne me paraît pas très logique, Mesdames et Messieurs de l'Alternative... (*Remarques.*) C'est bien vous qui attaquez la proposition de votre magistrat!

On peut penser que le magistrat en charge de la construction de logements doit savoir ce qu'il fait. Pour notre part, nous allons le suivre, car nous ne voulons pas prendre le risque, en repoussant le projet, que rien ne se construise. Avec cette proposition, nous avons la possibilité de construire rapidement. Dans le cas contraire, Mesdames et Messieurs, ce projet sera renvoyé, peut-être pas aux calendes grecques, mais pour un certain temps. Nous soutenons la construction de logements. Dans ce projet, il y en a pour toutes les catégories de la population. Nous préférons choisir cette option-là plutôt que de repousser le projet sans être sûrs de pouvoir construire avant des années.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Je suis abasourdi par ce que j'entends sur les rangs de la gauche qui, comme d'habitude, s'opposent au logement sous des prétextes fallacieux. Pour notre part, nous voulons du logement. Nous avons demandé à M. Pagani de suivre les demandes de ce Conseil municipal, de faire les démarches pour qu'il y ait dans ce projet un certain pourcentage de logements sociaux. En l'occurrence, il y aura 60% de logements sociaux. Monsieur Velasco, la «lupérisation» des HBM, c'est vous qui l'avez demandée au Grand Conseil lorsque vous y siégiez! Ce n'est pas moi, je n'y étais pas encore! Donc, aujourd'hui, si on appelle LUP ce qui s'appelait avant HBM, c'est parce que le Grand Conseil l'a voulu.

Les LUP sont des logements mixtes, avec différentes variantes, car il n'y a pas que des pauvres à Genève, mais aussi une classe moyenne. Que voulez-vous faire? Uniquement des appartements pour les pauvres? Dans ce cas, la classe moyenne ira habiter en France. Est-ce le projet des socialistes que d'envoyer les gens normaux en France? Voulez-vous qu'à Genève on ne garde que les riches et les pauvres, un petit coup pour la droite, un petit coup pour la gauche? Nous avons besoin de toutes les formes de logements, nous avons besoin de mixité et c'est ce que prévoit ce projet. Donc, Mesdames et Messieurs, soyez un peu raisonnables!

Le promoteur a répondu à toutes nos demandes, et ne venez pas nous dire que dans cinquante ans les HM tomberont en ruine! Dans cinquante ans, ni vous ni moi ne serons là, et on ne sait pas de combien d'appartements on aura besoin à ce moment-là. J'espère d'ailleurs qu'on pourra construire un peu plus et un peu

Proposition: annulation du droit de préemption à l'avenue de Riant-Parc 16

plus haut... Ce soir, Mesdames et Messieurs, votons cette proposition, de sorte à pouvoir donner le premier coup de pioche et à mener ce projet à terme! (*Applaudissements.*)

**M. Michel Chevrolet (DC).** Mes deux préopinants m'ont ôté les mots de la bouche. Nous avons du mal à comprendre pourquoi ce soir il y a un troisième débat. La gauche nous reprochait, il y a quelque temps, de faire de l'obstruction à la démocratie, lorsque nous demandions le troisième débat. Nous nous sommes pliés à la règle du jeu qui consiste à renoncer au troisième débat lorsqu'une majorité est claire au sein de cette assemblée. Ce soir elle l'était et j'espère que cette même majorité se retrouvera dans le vote de tout à l'heure.

Nous voilà donc en troisième débat, à répéter exactement les mêmes choses. Le Parti démocrate-chrétien réaffirme sa volonté de construire le plus rapidement possible des logements. Ce soir, nous vous laisserons à vos contradictions et, une fois n'est pas coutume, nous soutiendrons le projet de M. Pagani. J'aimerais rappeler que les lois HLM ont été à la base un projet démocrate-chrétien, soutenu par un parlement à l'époque qui savait mieux s'écouter qu'aujourd'hui. Certes, ces lois HLM n'ont pas fait que du bien, puisqu'on n'a pas forcément construit ainsi du logement social durable. On peut évidemment le regretter aujourd'hui... (*Remarque.*) Oui, ce sont des lois démocrates-chrétiennes, Monsieur Velasco, mais il y a trente ans on ne pouvait pas imaginer qu'il y aurait une telle pénurie de logements à Genève. Rappelez-vous, on commençait à peine à construire les premières cités-satellites dans notre canton.

Cela pour dire qu'effectivement il y a un problème avec le logement social pérenne. Je pense que M. Pagani fait des efforts importants pour mener cette politique, souhaitée par la Ville, visant à construire du logement social. Au Parti démocrate-chrétien, nous y sommes favorables, mais j'aimerais quand même souligner une chose. Le fait est qu'aujourd'hui, en Suisse et surtout à Genève, il y a très peu de propriétaires. Bien des gens, des familles avec enfants aimeraient accéder à la propriété, accéder à un rêve qui, malheureusement, n'est souvent possible qu'en France. Vous le savez, en France, les prêts hypothécaires sont amortis sur vingt-cinq ans et on accorde plus facilement des prêts... Nous n'avons pas cette chance-là en Suisse ni à Genève. Aujourd'hui, il y a seulement 17% de propriétaires à Genève. On ne peut donc pas parler d'une société latifundiaire, de gros propriétaires de villas et d'appartements...

Toujours est-il que nous avons besoin d'une mixité sociale, et je vais même aller plus loin: ce qui inquiète énormément le Parti démocrate-chrétien, c'est qu'en construisant des blocs de logements sociaux un peu partout, on est en train de perdre la mixité. Autrefois, des cités-satellites comme Meyrin ou le Lignon offraient un mélange de populations, entre des personnes aisées, des cadres

Proposition: annulation du droit de préemption à l'avenue de Riant-Parc 16

moyens ou supérieurs, et des personnes plus pauvres, un peu moins bien dotées. Aujourd'hui, nous sommes en train de créer des problèmes sociaux que nous allons aussi devoir assumer par la suite. Donc, laissons un peu d'air en construisant divers type de logements. Je crois en la paix du logement, celle-ci doit être préservée, et elle passe par un tiers de logements sociaux, un tiers de logements en HM et un tiers de logements en PPE, pour que les gens puissent aussi accéder à la propriété... (*Brouhaha.*)

Mesdames et Messieurs, n'opposons pas la droite et la gauche sur le terrain du logement social! (*Brouhaha.*) Monsieur le président, je vous prie de demander un peu de calme, je sais qu'il est tard et que tout le monde est fatigué... (*Le président sonne la cloche.*) S'il vous plaît, n'opposons pas la droite et la gauche, ceux qui sont pour ou contre le logement social. Nous sommes tous pour que les gens paient un juste prix et qu'ils puissent se loger à Genève. Alors, laissez les projets exister et, comme l'a dit mon préopinant du Mouvement citoyens genevois, laissez construire du logement maintenant!

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Auront encore la parole M. Bennaim, M<sup>me</sup> Klopmann, M. Jeanneret, M<sup>me</sup> Wenger, et le magistrat.

**M. Gary Bennaim (LR).** Après la grande tirade de mon préopinant socialiste sur le logement et sur la nécessité d'avoir des logements pour tous, des logements qui correspondent aux besoins prépondérants de la population, j'aimerais rappeler deux éléments techniques. Lorsque l'Etat doit procéder, dans le cadre de servitudes croisées, à un nettoyage de la situation et qu'il doit, finalement, exproprier les servitudes pour pouvoir utiliser les terrains, il a l'obligation de créer 60% de logements sociaux. M. Velasco nous a expliqué tout à l'heure que 60% moins 40%, plus 15%, cela faisait finalement des pourcentages assez chiches. Mais, dans ce projet, le promoteur se propose de construire le même pourcentage de logements sociaux que ce que devrait faire l'Etat en cas d'expropriation de servitudes croisées. On peut donc difficilement lui demander de faire plus! Il fait déjà un effort, car il n'est pas tenu d'aller aussi loin, et en plus il offre à la Ville un droit de préemption. La Ville aura en effet le droit de récupérer ces biens dans le cas d'une vente future.

Alors, peut-on lui en demander plus? On peut peut-être lui imposer la couleur des façades, la décoration, mais à un moment il faut arrêter! On est ici face à un projet qui existe, avec des intervenants qui sont actifs à Genève depuis plusieurs dizaines d'années et qui sont reconnus pour la qualité de leurs constructions et leur sérieux. Que voulez-vous d'autre? Plutôt que de vous lancer dans de grandes

Proposition: annulation du droit de préemption à l'avenue de Riant-Parc 16

tirades, dites la vérité à la population, à savoir que vous ne voulez pas construire à cet endroit! Mesdames et Messieurs, nous voudrions comprendre, dans cette salle, pourquoi s'opposer à la construction de nouveaux logements est le hobby de la gauche et de l'extrême-gauche! Moi, en tout cas, je ne comprends pas...

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Tout d'abord, il faut arrêter de dire que l'Alternative ne veut pas construire de logements et qu'elle ne veut pas en construire sur cette parcelle. Vouloir que cette parcelle reste en mains publiques ne signifie pas refuser des logements. De même, vouloir que cette parcelle reste en mains de promoteurs qui veulent faire de l'argent ne signifie pas vouloir du logement. Il faut arrêter de faire croire cela, c'est faux! Nous, nous voulons faire du logement utile, du logement dont on a besoin, donc du logement mixte, c'est-à-dire social également.

Si nous ne voulons pas renoncer à ce droit de préemption, c'est à cause de l'explication donnée par M. Pagani. Ce dernier nous explique que nous devons y renoncer, parce qu'il a négocié avec les promoteurs un superdeal permettant de faire du logement social. Or j'ai démontré tout à l'heure que ce n'était pas le cas. 40% de PPE, ce n'est pas du social, cela on le sait. Ensuite, il y a une partie de logements HM. C'est bien, cela permettra la mixité, d'accord, mais on ne peut pas considérer que ces logements entrent dans les 60% de logement social puisque, justement, le régime HM qui a pour avantage de permettre la mixité est au bénéfice de subventions à la personne. En cela, on ne peut pas compter les logements HM dans le logement social. Enfin, la seule partie qui est totalement dédiée au logement social est prévue pour cinquante ans. Si M. Spuhler a l'impression que j'ai inventé ce chiffre, je peux lui citer la page 2: «...pour une durée de cinquante ans.» C'est écrit noir sur blanc. Alors, il faudrait apprendre à lire avant de prétendre que les gens inventent des chiffres!

J'apprécie assez peu l'attitude du Mouvement citoyens genevois, qui veut faire croire que nous refusons la mixité parce que nous parlons de logement social. En fait, même si on imaginait faire 100% de logement social sur cette parcelle, il y aurait toujours bien assez de mixité dans le quartier. Mais de toute façon tel n'est pas notre propos. Nous sommes d'accord de faire des HM et nous souhaiterions surtout que cette parcelle soit donnée en droit de superficie à une coopérative. Certaines coopératives à Genève ont démontré bien des fois qu'elles étaient tout à fait capables de monter des projets empreints de mixité sociale, avec une part de logements sociaux pérennes, des logements sociaux entrant totalement dans la définition des LUP mais de façon pérenne.

Ensuite, le Mouvement citoyens genevois nous a aussi expliqué que, de toute façon, dans cinquante ans nous ne serions plus là... Alors, je tiens à rappeler à M. Spuhler que, dans cinquante ans, j'espère être encore là. Lui, je ne sais pas,

Proposition: annulation du droit de préemption à l'avenue de Riant-Parc 16

mais moi je l'espère... Mais, surtout, cette politique revenant à dire: «Après moi le déluge, et je m'en fiche», ne nous correspond absolument pas. Nous les Verts, nous voulons voir à long terme. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons soit de renvoyer cette proposition en commission du logement pour voir ce qu'on peut faire en matière de logement, soit de la refuser. Ce qui nous permettra de garder cette parcelle en mains de la Ville et d'y faire un superbe projet de logement social et mixte.

**M. Claude Jeanneret (MCG).** J'ai entendu des choses bizarres sur le Mouvement citoyens genevois, mais ce n'est pas pour cela que je prends la parole... Je dirai simplement que le Mouvement citoyens genevois veut prendre en compte les soucis des citoyens. Or l'un des principaux soucis des citoyens genevois aujourd'hui, à part la sécurité, c'est le logement. Ce soir, le Conseil administratif nous propose du logement, grâce à un projet bien équilibré entre les logements sociaux, les logements surveillés et un peu de logements libres. C'est bien. Il faut que certaines personnes paient des impôts pour financer le logement des autres, donc il faut de la mixité. En plus de cela, l'endroit est bien adapté, conçu pour de l'habitation, dans un quartier déjà habité et qui pourra se développer. C'est donc une bonne urbanisation, qu'on peut imaginer pour le long terme, contrairement à ce que disaient certains...

Quant aux cinquante ans, c'est de toute façon la durée de vie approximative des immeubles qu'on construit maintenant. Après cinquante ans, ils ne sont plus très habitables et il faut soit les rénover de fond en comble, soit les reconstruire. Moi, je suis en général plutôt pour la deuxième solution, mais c'est un avis personnel... Toujours est-il qu'avec un délai de cinquante ans on a le temps de voir venir. Cela ne veut pas dire qu'on devra tout liquider ensuite et il est invraisemblable de s'accrocher sur ce point. En l'occurrence, nos concitoyens ont besoin d'appartements aujourd'hui, et non pas dans dix ou cinquante ans. Alors, construisons, acceptons ce projet exceptionnel, qui répond aux besoins actuels. Dans cinquante ans, s'il y a d'autres besoins, on avisera. Ce n'est pas en pensant à la situation dans cinquante ans qu'on doit renoncer à des logements qui peuvent être construits maintenant. Le Mouvement citoyens genevois vous encourage donc à accepter la présente proposition.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG).** Mesdames et Messieurs, il en est du logement comme de la sélection au foot. Tout le monde connaît tout, tout le monde est capable de parler du logement, comme tout le monde est capable de sélectionner une équipe de foot! Il n'empêche que cet objet est extrêmement complexe. Je viens d'entendre M. Jeanneret nous expliquer qu'il fallait de la PPE pour payer les logements sociaux. Non, Monsieur Jeanneret! Monsieur le président, vous

Proposition: annulation du droit de préemption à l'avenue de Riant-Parc 16

direz à M. Jeanneret que le logement social n'est pas une aumône, mais un droit. Et ce ne sont pas les propriétaires de PPE qui paient les logements sociaux, mais tous les gens qui paient des impôts, et il y en a beaucoup, même parmi ceux qui ont besoin de logements sociaux.

Puis, j'ai entendu parler de coopérative. Il se peut que, pour certains, la coopérative soit la panacée. Pour un certain nombre de personnes dans mon groupe, il ne semble pas que cette solution soit la meilleure. Pour nous, la bonne solution, c'est le logement social. Alors, je ne sais pas à quel moment de l'histoire et de nos discussions le logement social est devenu le logement pour les pauvres, depuis quand certains groupes se permettent de parler des personnes qui sont en difficulté sociale comme d'un poids. J'aimerais rappeler ici à ceux qui défendent d'autres valeurs que les nôtres que, souvent, les responsables de cette pauvreté sont les milieux qu'ils défendent... Alors, de grâce, ne culpabilisez pas les gens du fait qu'ils seraient pauvres, et en tout cas pas du fait qu'ils ont besoin d'un lieu pour vivre! Et, surtout, ne faites pas des logements sociaux une aumône – c'est trop de bonté, Messeigneurs!

Quant à la mixité sociale, elle n'est pas seulement une mode. C'est une nécessité sociologique que de mélanger les populations, pour sortir de la politique des ghettos. Ici, tout d'un coup, on nous parle de la mixité comme de quelque chose d'extraordinaire, dont on devrait tenir compte et, encore une fois, qu'on accorderait généreusement. Mais, s'il vous plaît, un peu de réflexion! Nous sommes tous d'accord que les personnes à la recherche d'un logement ne sont pas obligatoirement les plus défavorisées. Néanmoins, il existe déjà des politiques – je ne parlerai pas de la politique de l'Etat – qui s'occupent de construire du logement pour les personnes qui ne sont pas les plus défavorisées. Nous pensons, quant à nous, que les collectivités publiques ont pour première mission de s'occuper des plus fragiles. Cela vous paraît une discrimination, voire un scandale. Il n'empêche que, pour prendre les statistiques, ils sont beaucoup plus nombreux, et beaucoup plus nombreux aussi à chercher un logement.

En l'occurrence, cet aspect de la politique est complexe. Personne ne peut dire que 30% ou 60% de tel type de logement, c'est parfait, que tel projet est merveilleux. De grâce! Qui, dans cette enceinte, a les compétences suffisantes pour dire que ce projet-ci est le plus magnifique? Personne. Par conséquent, ce que nous pouvons faire de mieux, c'est renvoyer ce projet en commission, faire en sorte que les personnes concernées, à tous les niveaux, puissent être entendues, que tout le monde puisse avoir les informations nécessaires à une véritable prise de décision. Puis, au moment où nous recevrons le rapport, nous pourrions discuter de manière sérieuse. Car, pour l'instant, je n'ai entendu que de bonnes intentions!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je ne pensais pas que cette proposition, que je vous avais d'ailleurs promise, allait sus-



Proposition: annulation du droit de préemption à l'avenue de Riant-Parc 16

citer un tel débat. Mais il faut en tirer les conclusions qui s'imposent. En l'occurrence, c'est quand même étonnant. Les gens qui avaient refusé la préemption – tous les bancs de droite l'avaient refusée, comme un seul homme ou comme une seule femme – soutiennent aujourd'hui cette proposition. Et ceux qui l'avaient acceptée, qui avaient été majoritaires, demandent aujourd'hui le renvoi en commission. Je trouve cela symptomatique de quelque chose qui est en train de se casser dans notre République, à savoir non pas la paix du logement, mais le pacte social qui existait dans notre République depuis l'après-Vernet – pour celles et ceux qui se souviennent de l'ancien conseiller d'Etat Jaques Vernet.

Voilà quarante ans que je me préoccupe des problématiques du logement et, à cette époque, la situation était similaire à celle d'aujourd'hui, c'est-à-dire 2500 autorisations de construire délivrées et 1000 logements réellement construits. Pourquoi cela? Parce qu'un certain nombre de personnes, que ce soit des petits propriétaires privés, des représentants des milieux des locataires, ou d'autres, attendaient les autorisations de construire, puis allaient devant les tribunaux. Mesdames et Messieurs, allez voir le nombre de recours qui engorgent aujourd'hui les tribunaux! En l'occurrence, à force d'avoir voulu casser la politique sociale du logement – initiée par M. Dupont – à force d'avoir voulu casser les structures, notamment les plans localisés de quartier, les plans directeurs de quartier, qui permettaient d'arbitrer, je n'ose pas dire le drame social, mais la production de logements, on en arrive au débat d'aujourd'hui.

Moi, humblement, depuis que je siège au Conseil administratif, j'essaie de faire en sorte que notre collectivité agisse à la fois comme propriétaire et en utilisant le droit de préemption. Ce droit, je le dis en passant, nous est jalosé par le Canton de Berne, qui ne connaît pas le droit de préemption. J'utilise donc le droit de préemption pour arriver à mes fins, pour faire en sorte qu'on construise un minimum de logements sociaux – contrairement à ce qu'impose le Canton. Et quand je parle de logements sociaux, ce sont des logements à 5800 francs la pièce par année, alors que 3600 francs est le prix qui correspond aux besoins de l'immense majorité de la population.

J'utilise le droit de préemption, le fait d'être propriétaire de parcelles, le fait de pouvoir mettre en œuvre des plans localisés de quartier. En revanche, le Canton – et il en a payé le prix – n'agit plus de cette manière-là. La proposition qui vous est soumise est dans la droite ligne de ce que je viens d'expliquer, mais malheureusement nous n'arrivons plus à trouver de consensus. J'en prends acte et c'est pourquoi, Monsieur Lathion, j'ai demandé à aller en commission. Il faut reconstruire ce consensus, il faut que vous compreniez que le droit de préemption, ce n'est pas «le rouge avec le couteau entre les dents» qui veut saisir les petits propriétaires, mais simplement un outil d'aménagement que le Canton se refuse à utiliser. Il n'y a qu'à voir: dernièrement encore, il a renoncé à acheter des terrains au Petit-Lancy qui pouvaient être valorisés et accueillir du logement social.

Proposition: annulation du droit de préemption à l'avenue de Riant-Parc 16

Par conséquent, il est utile de construire un consensus, de sorte à pouvoir produire les 2500 logements nécessaires par année. 2500 logements par année, c'est revenir à la production des années 1980. Ce n'est même pas atteindre une production conforme à l'augmentation de la population aujourd'hui, c'est revenir à un taux de production qui permettra aux uns et aux autres de se loger à des prix moins exorbitants que ceux annoncés par M. Velasco.

Enfin, j'aimerais répondre à M<sup>me</sup> Klopmann. Les 30% de logements LUP-HM, soumis au contrôle de l'Etat de Genève pour une durée de cinquante ans, à compter de l'entrée du premier locataire, sont bel et bien des logements HBM, Madame Klopmann. Leur loyer sera de 3600 francs la pièce par année. En plus, je signale qu'en fin de paragraphe il est écrit que la Ville de Genève pourra acquérir ces logements. J'espère qu'au moment voulu nous pourrions acquérir ces logements et les mettre définitivement sous la protection de notre collectivité.

Voilà, Mesdames et Messieurs. Je pense qu'il est de bon aloi d'essayer de reconstruire un processus qui a été cassé, un processus de construction permettant aux uns et aux autres, dans toute la chaîne de production, de faire valoir leurs intérêts. Autrement, nous n'y arriverons pas. Aujourd'hui, il se construit en Ville de Genève 10% des logements, alors que notre Ville représente 0,6% du territoire cantonal. C'est quand même extraordinaire! Nous pouvons donc y arriver, sauf que l'Etat est aux abonnés absents!

**Le président.** En troisième débat, je fais voter la délibération.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 35 oui contre 34 non.

Elle est ainsi conçue:

### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre k), et 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la délibération du Conseil municipal du 28 juin 2011;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: annulation du droit de préemption à l'avenue de Riant-Parc 16

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal annule la décision du 28 juin 2011 (PR-898), autorisant le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève sur la parcelle N° 1641 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue de Riant-Parc 16, au prix de 2 500 000 francs.

*Art. 2.* – Considérant l'article premier, le Conseil municipal renonce à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève sur la parcelle N° 1641 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue de Riant-Parc 16, au prix de 2 500 000 francs.

*Art. 3.* – Le crédit d'acquisition de 2 745 000 francs (PR-898 votée le 28.06.2011), non utilisé, est bouclé.

*Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.*

*(A l'annonce du résultat, M<sup>me</sup> Vera Figurek proteste, disant que son bouton de vote ne fonctionnait pas.)*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, un instant, s'il vous plaît! Le bureau se concerta...

Madame Figurek, nous avons le résultat du vote: vous n'avez pas voté. Vous avez peut-être réagi avec du retard, mais le fait est que, malheureusement, vous n'avez pas voté... (*Exclamations et protestations.*) Mesdames et Messieurs, je vous demande de vous calmer! Je suis désolé, le vote est clos. Sur le plan technique, les choses ont été faites correctement. Tous les autres votes de M<sup>me</sup> Figurek, durant cette soirée, ont été enregistrés. Là, manifestement, j'ai le résultat sous les yeux, tout était en ordre. Le vote est définitif, c'est ainsi! (*Applaudissements et protestations.*)

Mesdames et Messieurs, soit vous faites silence, soit je suspends la séance et nous nous réunissons avec les chefs de groupe! Nous passons au point suivant... (*Brouhaha.*)

Un instant, s'il vous plaît! Madame Figurek, je vous prie de m'écouter. On peut vociférer, mais on peut aussi écouter... Nous allons faire un test: vous allez appuyer sur votre bouton de vote et nous allons vérifier s'il fonctionne, oui ou non. Je demande à la technique de lancer le vote, et que M<sup>me</sup> Figurek appuie sur

Proposition: reprise de la Potinière par les gérants de l'Alhambra

son bouton de vote... Voilà, tout fonctionne. Le vote est donc clairement définitif. Je suis désolé, c'est ainsi! Pas facile d'être premier vice-président...

Mesdames et Messieurs, nous passons au point suivant... (*Brouhaha.*) Je réclame le silence pour poursuivre nos travaux. Si dans dix secondes il n'y a pas de silence, je suspends la séance, pour une réunion entre le bureau et les chefs de groupe, et nous reprenons à 22 h 45... Bien, nous passons au point suivant.

**6. Proposition du Conseil administratif du 7 mars 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 240 000 francs au titre de prêt à M<sup>me</sup> Maroussia Baud et M. Claude Lazzaretti, gérants de l'Alhambra, pour financer la reprise par eux du fonds de commerce de l'établissement La Potinière, à la promenade du Lac, afin de permettre leur relogement durant la durée des travaux de l'Alhambra (PR-952).**

**Préambule**

Votre Conseil a voté le 13 octobre 2010 la proposition PR-704 concernant les travaux de réhabilitation de l'Alhambra. Il a été demandé à de nombreuses reprises, tant au sein du plénum que par des interventions de la société civile, que l'Alhambra soit relogé durant la durée des travaux. La présente demande de crédit vise à permettre ce relogement dès le 1<sup>er</sup> avril prochain.

**Exposé des motifs**

Après diverses péripéties, dont les diverses motions déposées au Conseil municipal, les travaux de réhabilitation de l'Alhambra (PR-704) vont commencer le 3 avril prochain.

A la séance de la commission des travaux et des constructions du 29 février, le magistrat en charge a pu indiquer, plans à l'appui, que tous les engagements pris par son département seront tenus quant à l'usage futur de la salle, à sa jauge de spectateurs et aux relations entre les organisateurs de concerts et autres événements et les gérants de l'Alhambra. Ceux-ci bénéficieront d'un plus grand nombre de places, portées de 80 à 100, et d'une gestion indépendante de l'occupation de la salle leur permettant de continuer leurs activités de bar-restaurant culturel y compris pendant les concerts et autres événements.

Dans ce contexte, la question s'est posée d'un relogement provisoire pendant la durée des travaux de l'Alhambra et de ses gérants actuels, M<sup>me</sup> Maroussia Baud

## Proposition: reprise de la Potinière par les gérants de l'Alhambra

et M. Claude Lazzaretti, relogement par ailleurs demandé par diverses interventions du Conseil municipal, de l'Association des habitants de la Vieille-Ville et du public via une pétition.

Le département des constructions et de l'aménagement s'est mis à la recherche d'un tel relogement dès la mi-septembre 2011.

Une première tentative a été faite au Vodkafé, Grand-Rue 12, et après de multiples contacts, en particulier avec le locataire actuel et le propriétaire, les gérants de l'Alhambra y ont renoncé formellement en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011 vu l'absence de terrasse, mais aussi à cause des nuisances sonores liées à l'exploitation d'un bar de nuit dans la Cité.

Une deuxième piste a été suivie en vue de la reprise du café-restaurant L'Odéon, boulevard Saint-Georges, qui était à remettre par l'intermédiaire d'un courtier. Après moult tergiversations, le propriétaire de l'établissement a renoncé à la vente en date du 20 décembre 2011.

Enfin, une troisième piste est apparue en début d'année 2012 avec la Potinière, promenade du Lac, dont le gérant actuel, M. Ahmet Kisa, veut se démettre, car il reprend un autre établissement en plus de celui qu'il gère à la place des Volontaires, le Café des Forces-Motrices, propriété de la Ville. Cette reprise – qui a évidemment les faveurs des gérants de l'Alhambra – pose cependant quelques problèmes. Le premier est le fait que la GIM a résilié le bail de M. Kisa de manière anticipée le 26 août 2008 pour le 31 octobre de la même année pour violation de l'obligation de diligence (notamment installation d'un bar sans autorisation pendant les Fêtes de Genève, nuisances sonores excessives et vente à l'emporter sans autorisation). S'en est suivie une longue procédure judiciaire qui s'est conclue devant la CCBL le 22 septembre 2011 par un accord transactionnel prévoyant, entre autres, une prolongation du bail au 30 septembre 2013 et une réduction du fermage dû pour 2013 de 20 000 francs. Ce contentieux a donc été réglé, mais a laissé quelques traces désagréables au sein de la Ville de Genève, ce que l'on peut parfaitement comprendre. Le deuxième problème réside dans le fait que le relogement des gérants de l'Alhambra à la Potinière ne respecterait pas la procédure de mise au concours du fermage. Cela est vrai, mais il s'agit d'une mesure exceptionnelle liée à un cas de force majeure et c'est, de plus, une mesure provisoire liée aux travaux de réhabilitation de l'Alhambra, le déroulement de ceux-ci et surtout leur démarrage au tout début avril 2012 imposant le déménagement de l'Alhambra. Enfin, le dernier problème est le montant de la reprise demandée par M. Kisa pour un départ de l'établissement au 31 mars 2012. Après négociation, celui-ci a réduit sa demande à 290 000 francs. Ce montant peut être pris en charge à raison de 50 000 francs par les fonds propres des gérants de l'Alhambra. La différence, soit 240 000 francs doit leur être consenti sous forme de prêt. Des démarches sont en cours auprès de l'Office de cautionnement et de la Fondotec, mais on n'en connaît pas pour l'heure le résultat. Dans ce contexte, seule la Ville a

Proposition: reprise de la Potinière par les gérants de l'Alhambra

les moyens de jouer le rôle d'une banque et de mettre à disposition des gérants de l'Alhambra la somme de 240 000 francs, somme remboursable par mensualités en huit ans au maximum. Ce prêt fera l'objet d'une convention entre les gérants et la Ville de Genève. Des discussions ultérieures et en temps utile auront lieu avec les gérants vers la fin des travaux de l'Alhambra. En effet, il y aura alors deux possibilités, soit leur retour dans le nouvel Alhambra, soit leur maintien à la Potinière. Dans un cas comme dans l'autre, un concours sera alors lancé selon la procédure de la GIM en vue de l'attribution soit de l'Alhambra, soit de la Potinière.

### **Gestion financière**

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est la direction du département des constructions et de l'aménagement.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 alinéa 1 lettre g), de de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil administratif est autorisé à contracter un prêt de 240 000 francs, avec M<sup>me</sup> Maroussia Baud et M. Claude Lazzaretti, gérants de l'Alhambra, destiné à financer la reprise du fonds de commerce de l'établissement La Potinière, sis à la promenade du Lac, afin de permettre leur relogement durant la durée des travaux de l'Alhambra.

*Art. 2.* – Le prêt est remboursable sur une durée maximale de 8 ans et portera intérêts.

*Art. 3.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 240 000 francs destiné à ce prêt.

*Art. 4.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 3 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 240 000 francs.

Proposition: reprise de la Potinière par les gérants de l'Alhambra

Art. 5 – La dépense prévue à l'article 3 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

*Préconsultation*

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je réclame un peu de votre attention, dans la mesure où nous sommes devant une situation que j'estime inextricable, si vous ne m'aidez pas à en sortir. En effet, je vous rappelle le mandat précis qui m'a été donné le 12 mars 2008, à propos de l'Alhambra. Pour vous montrer à quel point je suis sensible à vos prises de position, je me suis référé au *Mémorial*, dans lequel M. Froidevaux s'exprimait ainsi: «En conséquence, nous pouvons raisonnablement nous accorder à dire que l'Alhambra doit demeurer. Cela signifie qu'il doit continuer à exister et que l'installation d'un établissement provisoire, proche de l'Alhambra, pendant la durée des travaux apparaît comme une évidence.» Et M<sup>me</sup> Figurek de poursuivre: «...d'assurer un lieu d'exploitation de l'Alhambra sur le site pendant les travaux.» Ensuite, M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio se rallie à cette proposition: «Pendant les travaux, de manière temporaire, l'Alhambra pourra être déplacé ailleurs. Cela semble tout à fait logique, comme l'a relevé M. Froidevaux, car on ne fait pas de gros travaux avec les locataires à l'intérieur du bâtiment.» Enfin, M. Froidevaux reprend et appuie une nouvelle fois sur le champignon: «Pendant la durée des travaux, de placer l'Alhambra dans des locaux provisoires à proximité de l'Alhambra, cette solution nous chaut, nous l'approuvons et nous approuvons tout amendement en ce sens.»

Forts de la détermination d'une majorité de votre Conseil, nous nous sommes mis au travail pour vous proposer non seulement 26 millions de travaux, mais l'installation de plusieurs conteneurs derrière le parking, en vue d'accueillir l'Alhambra. Or, il y a dix-huit mois, vous avez décidé que vous ne vouliez pas de ces conteneurs à 1 million, et que Pagani devait trouver d'autres locaux pour permettre aux exploitants de l'Alhambra... (*Remarques.*) Oui, pour permettre aux exploitants de continuer, parce qu'ils ont été méritants en faisant fonctionner cet établissement pendant douze ans!

Je me suis donc mis en chasse d'une autre solution. Nous avons trouvé celle du Vodkafé, mais malheureusement, pour des questions de voisinage, cela n'a pas été possible. Toujours est-il qu'au Vodkafé il y avait un pas-de-porte à payer. Nous avons trouvé ensuite l'Odéon, mais son exploitant a finalement renoncé. Là aussi, il y avait un pas-de-porte à payer. Evidemment, tous les exploitants investissent de l'argent dans les terrasses, dans les machines à café, j'en passe et des meilleures, et il y a chaque fois un pas-de-porte à payer... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, je vous prie de m'écouter pour comprendre la logique dans laquelle on est!

Proposition: reprise de la Potinière par les gérants de l'Alhambra

Nous avons enfin trouvé la Potinière, à propos de laquelle nous avons pu nous mettre d'accord. Aujourd'hui, par cette proposition, je vous demande donc de prêter aux gérants de l'Alhambra 240 000 francs. C'est un prêt qu'ils s'engagent à rembourser et, de leur côté, ils mettent 50 000 francs, pour pouvoir, dès le mois d'avril, s'installer à la Potinière durant le temps des travaux.

A l'époque, vous aviez posé une autre condition, à savoir qu'il ne s'agissait pas de s'engager dès maintenant à remettre le futur Alhambra aux exploitants actuels. Fort de toutes ces conditions, je pense que la proposition qui vous est faite est raisonnable, même si elle peut paraître fantaisiste à certains, ou représenter une sorte de prime à la spéculation pour d'autres. Je pense que cette proposition est raisonnable, au regard du million que nous aurions dû dépenser pour installer des conteneurs, avec cuisine, sanitaires et toutes les conditions de sécurité permettant d'exploiter un commerce de ce type.

Je finirai en rappelant que les travaux à l'Alhambra ne peuvent en aucun cas être reportés. En effet, vous savez que des mandataires étaient désignés depuis dix ans pour ce projet de rénovation de l'Alhambra – projet qui a vingt ans d'existence – et que nous les avons poussés à renoncer à leur mandat, parce que nous exigeons que les travaux commencent le 1<sup>er</sup> avril. Ces mandataires qui ont renoncé à leur contrat pourraient se retourner contre nous, si les travaux ne commençaient pas à la date prévue. De plus, nous avons imposé aux nouveaux mandataires désignés d'engager du personnel – ce qu'ils ont fait – pour que les travaux puissent commencer dans les conditions et en temps donnés.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je trouve cette solution acceptable. Certes, elle n'est pas merveilleuse, car nous ne sommes pas dans un monde parfait, mais c'est une proposition acceptable, qui nous permettra de mettre à disposition de la population une salle pouvant accueillir 750 personnes, avec toutes les installations modernes. Sans parler des petites et moyennes entreprises qui pourront bénéficier de cette manne importante que représentent les 26 millions que vous avez votés.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Alexandra Rys, présidente.)*

**La présidente.** Je fais à présent voter l'entrée en matière...

*Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est refusée par 49 non contre 5 oui (1 abstention).*



Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Rosemont

**7. Proposition du Conseil administratif du 7 mars 2012, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève, section Eaux-Vives, (création d'une zone de développement 2) à l'avenue Rosemont (PR-953).**

A l'appui de sa demande, le Département des constructions et des technologies de l'information nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-après:

**Exposé des motifs**

«Le périmètre faisant l'objet du présent projet de loi est situé à l'avenue Rosemont, feuilles cadastrales N<sup>os</sup> 24 et 26 du territoire de la commune de Genève – section Eaux-Vives. D'une superficie totale d'environ 26 500 m<sup>2</sup>, il se compose des parcelles N<sup>os</sup> 750, 755, 756, 757, 759, 761, 855, 861, 862, 863, 1504, 1505, 1510, 1511, 1514, 1515, 1710, 1831, 1832, 1833, 1834, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 2016, 2229, ainsi que des parcelles du domaine public communal N<sup>os</sup> 3017 et 3018. Il inclut par ailleurs, pour partie, la parcelle du domaine public communal N<sup>o</sup> 3016 et la parcelle N<sup>o</sup> 2015.

Hormis les voies d'accès appartenant au domaine public communal et la parcelle N<sup>o</sup> 1926, propriété conjointe de la Ville, de l'Etat et des Services industriels de Genève, l'ensemble des parcelles concernées est en mains privées. Toutes ces parcelles sont actuellement affectées à la zone industrielle et artisanale.

*Objectifs généraux*

L'objectif du présent projet de loi est de faciliter le développement de ce périmètre qui, de par sa localisation à proximité de la future halte CEVA des Eaux-Vives, constitue une opportunité pour renforcer la centralité prévue autour de la future gare qui accueillera des logements, des activités, ainsi que des équipements et des espaces publics de qualité.

Cette stratégie implique le déclassement du périmètre en zone de développement 2 afin de permettre une mixité d'affectations compatibles avec une telle centralité. Ce faisant, cette opération permettra par ailleurs de créer un nombre important de logements, contribuant ainsi à apporter une réponse à la forte pénurie que connaît Genève.

*Situation actuelle*

Actuellement affecté à la zone industrielle et artisanale, le périmètre du présent projet de loi est occupé principalement par des ateliers d'activités artisanales et industrielles, des bureaux ainsi que par un bâtiment de logements. Ce secteur présente une densité faible compte tenu de sa proximité au centre-ville et de sa future desserte en transports publics. Par ailleurs, plusieurs parcelles sont de taille importante et représentent une opportunité foncière qui facilitera, le moment venu, la réalisation des nouvelles constructions.

La végétation présente dans le périmètre se limite à quelques arbres isolés. Du point de vue du patrimoine bâti, le secteur en question n'est pas répertorié comme un site sensible par le plan directeur cantonal. Aucun argument patrimonial ou lié à la protection de l'environnement ne saurait dès lors s'opposer à son évolution vers une zone mixte.

Des conditions satisfaisantes sont également réunies relativement aux espaces de détente ainsi qu'aux équipements à disposition, qui sont nombreux et de grande qualité dans les environs immédiats, à l'exemple du parc La Grange et du parc des Eaux-Vives, ainsi que des terrains de sport adjacents.

*Etat futur*

Le périmètre du présent projet de loi s'insère dans un secteur aujourd'hui largement bâti et à dominante résidentielle, comme l'attestent les bâtiments situés au chemin Frisco et au chemin Frank-Thomas à l'est du périmètre, les bâtiments du chemin des Tulipiers au sud ou les bâtiments de logements de 12 et 13 niveaux le long de l'avenue de la Gare à l'ouest. D'importantes mutations sont d'autre part prévisibles à proximité immédiate, en particulier sur le périmètre des Allières, et viendront accompagner les aménagements liés à la halte CEVA prévus dans le PDQ N° 29 520. Le présent projet de modification des limites de zones s'inscrit dans ce contexte et permettra l'intégration du périmètre dans son environnement existant et futur.

La modification des limites de zones obtient aujourd'hui l'approbation de la Ville de Genève, pour autant qu'un équilibre entre le nombre de logements et d'emplois soit obtenu sur l'ensemble du secteur, soit un logement – un emploi, avec un tiers de logements d'utilité publique (LUP) de type «habitation bon marché» (HBM).

*Conformité aux planifications existantes*

Le présent projet de modification des limites de zones répond aux différentes exigences de l'aménagement du territoire, en particulier celles consistant à amé-

## Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Rosemont

nager harmonieusement le milieu bâti et à le rendre attractif du point de vue de l'habitat autant que des activités économiques.

Le plan directeur cantonal, dans sa version mise à jour en 2010, approuvée par le Conseil d'Etat le 6 octobre 2010 et par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication le 31 mars 2011, prévoit dans sa fiche 2.09 «Zones industrielles et artisanales» que quelques déclassements ponctuels de la zone industrielle soient envisagés.

Le projet de plan directeur cantonal Genève 2030, préconise quant à lui dans sa fiche A01 «Intensifier le renouvellement urbain», des opérations de renouvellement urbain concernant tant la reconversion des sites industriels centraux, que la densification forte autour des gares CEVA. Ces opérations concernent principalement les zones ordinaires en ville et les anciens sites industriels et ferroviaires centraux qui, généralement bien desservis par les transports publics, ont vocation à laisser place à des quartiers denses et mixtes. Ensemble, ces opérations permettront l'extension du centre-ville et la préservation de son attractivité en termes de mixité et de qualité de vie.

L'une des principales options du plan directeur communal (PDCom) de la Ville de Genève, adopté par le Conseil municipal le 16 septembre 2009, et approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2009, consiste à favoriser la densification des secteurs proches du centre dans le respect des principes du développement durable. La planification communale soutient également le principe d'une centralité forte autour de la future gare des Eaux-Vives. Plus spécifiquement, le PDCom recommande d'introduire de la mixité dans le secteur de Rosemont par le biais d'un plan d'aménagement fixant les affectations, les types de logements et les cessions au domaine public à prévoir. Dans le schéma directeur, le périmètre du présent projet de loi est aussi défini comme un secteur pour lequel un développement mixte avec une prédominance d'activités doit être privilégié.

*Proposition de modification des zones de construction*

Classement des parcelles N<sup>os</sup> 750, 755, 756, 757, 759, 761, 855, 861, 862, 863, 1504, 1505, 1510, 1511, 1514, 1515, 1710, 1831, 1832, 1833, 1834, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 2016, 2229, ainsi que des parcelles appartenant au domaine public communal N<sup>os</sup> dp 3017, dp 3018, et pour partie les parcelles N<sup>os</sup> dp 3016 et 2015 soit un total d'environ 26 500 m<sup>2</sup> en zone de développement 2.

*Degré de sensibilité au bruit*

Conformément aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, le degré de sensibilité (DS) III est attribué aux

biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 2, créée par le plan visé à l'article 1.

Ce projet de modification des limites de zones prévoit donc un DS OPB III sur l'ensemble du périmètre. Cependant, lors de l'élaboration du PLQ ou des requêtes en autorisation de construire, des secteurs avec un degré de sensibilité au bruit II (DS II) pourront être envisagés pour une affectation exclusive en locaux d'habitation. Cela impliquera que tous les bâtiments compris dans le périmètre touché par les nuisances sonores seront conçus et construits de manière à être conformes aux dispositions de l'OPB, plus particulièrement aux articles 31 et 39. L'étude des nuisances sonores liées à l'élaboration du futur PLQ ou des requêtes en autorisation de construire, permettra de préciser les dispositions d'aménagement à retenir pour chaque partie du périmètre.»

### **Commentaires du Conseil administratif**

En premier lieu, le Conseil administratif, s'il adhère au principe de l'évolution de la zone industrielle et artisanale (ZIA) de Rosemont, est défavorable à la méthode et aux affectations que le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) entend imposer. En effet, la volonté du Conseil administratif, conformément aux prescriptions du plan directeur communal, vise à faire évoluer ce secteur vers un quartier urbain mixte, mais ne se satisfait pas du cadre fixé par le Conseil d'Etat.

### **Planification directrice**

#### *Plan directeur cantonal*

Le projet de modification des limites de zones ne correspond pas au plan directeur cantonal 2015 en vigueur qui confirme le statut ZIA du secteur. Il est cependant conforme au projet de plan directeur cantonal PDCn 2030 qui prévoit quant à lui sa mutation sous forme de renouvellement urbain décrit dans la fiche A01.

#### *Plan directeur communal*

Le plan directeur communal, approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2009, prévoit également la mutation de cette zone industrielle et artisanale et prévoit «d'introduire la mixité du secteur par le biais d'un plan d'aménagement (PLQ / MZ avec règlement de quartier) fixant les affectations, les types de logements et les cessions au domaine public à prévoir (notamment l'avenue de Rosemont)».

## Historique

Les bâtiments sis sur la parcelle N° 756 ont brûlé dans un incendie en 2001. Après avoir changé de mains plusieurs fois, la parcelle a été rachetée par la société luxembourgeoise Meigerhorn. Cette société fait partie du Groupe Aerium, société d'investissements, dont l'activité consiste à proposer aux investisseurs des objets leur garantissant un revenu croissant et peu volatile («A stable and increasing income stream with low volatility»). Selon la publication du registre foncier, les 4994 m<sup>2</sup> de terrain de ZIA ont été acquis pour la somme de 15,2 millions, ce qui représente 3043 francs le m<sup>2</sup>.

Il était dès lors certain qu'aucune activité industrielle ou artisanale ne pouvait rentabiliser cet investissement hasardeux.

Ainsi, après avoir obtenu l'autorisation de construire DD 102 251/1, portant sur la création de près de 7300 m<sup>2</sup> de surfaces brutes de plancher destinés à de l'industrie et de l'artisanat, autorisée le 28 novembre 2008, Meigerhorn a déposé une requête complémentaire, le 25 février 2011, présentant encore davantage de surface de plancher et, cette fois-ci, clairement destinée aux activités administratives. La 102 251/2, après un préavis défavorable de la Ville de Genève, a été refusée par le DCTI. Toutefois, suite au recours de la société Trafigura, future utilisatrice des bâtiments, le DCTI est entré en matière pour son installation laquelle nécessite une modification des limites de zone.

## Le projet de modification des limites de zones

La Ville et le Canton se sont rapidement accordés sur la nécessité de mener une étude d'aménagement conjointe. La Ville de Genève ayant manifesté, à maintes reprises, sa volonté de créer une zone de développement dans le but de limiter les loyers dans le secteur et maintenir les petits entrepreneurs, cette option a finalement été retenue. Les objectifs semblaient donc concorder jusqu'à ce que le DCTI se déclare prêt à autoriser l'installation de Trafigura en recourant à l'article 2, alinéa 2 de la LGZD qui permet déroger à l'élaboration d'un PLQ.

Si tel devait être le cas, les 650 emplois administratifs que compte Trafigura s'implanteraient à Rosemont. Par conséquent, l'équilibre un emploi / un logement ne pourrait jamais être atteint. En effet, la dimension et la configuration du site ne permettent en aucun cas d'accueillir 650 logements.

Il convient également de souligner qu'il est particulièrement important de disposer d'un PLQ dans ce périmètre: le parcellaire est morcelé et complètement privé (y compris les routes qu'il faudra verser au domaine public), la situation urbaine est complexe et le voisinage de la gare des Eaux-Vives suscite de nombreux projets qu'il faudra coordonner.

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Rosemont

Le nombre de projets important et leur fort potentiel de développement demande d'étudier l'éventualité de prévoir un établissement scolaire à Rosemont.

L'argument consistant à invoquer l'urbanisation du secteur est infondé dans la mesure où la reconversion du secteur demandera sa démolition quasiment complète et la reconfiguration intégrale de ses équipements.

Les considérations précitées ont été exprimées par la Ville de Genève dans son préavis du 16 septembre 2011 qui demandait:

- qu'un plan localisé de quartier (PLQ) soit lancé en parallèle au projet de modification des limites de zones;
- que le principe de 1 nouvel emploi / 1 nouveau logement soit appliqué pour chaque opération de construction;
- que la taxe d'équipement soit perçue systématiquement;
- la cession gratuite au domaine public (voies publiques de la Ville de Genève) des parcelles 1930, 1515, 1929, 1511, 755, 1505, 1833, 1834, 861 et 855 et le hors-ligne de la parcelle 862, toutes de Genève/Eaux-Vives, formant, pour partie, l'avenue Rosemont;
- que les ratios de stationnement du secteur II soient appliqués et que les ratios applicables pour le logement soient considérés comme des plafonds;
- d'examiner si un ou plusieurs des éléments bâtis intéressants pouvaient être intégrés dans le développement du périmètre;
- que l'éventualité d'un périmètre scolaire soit étudiée dans le cadre du PLQ à établir.

Le DCTI n'a jamais donné suite à ce préavis ni aucune garantie répondant aux demandes de la Ville qui s'inquiète dès lors à l'avenir de ce quartier.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération suivant.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Rosemont

*décide:*


*Article premier.* – De donner un préavis défavorable au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève, Eaux-Vives (création d'une zone de développement 2, – MZ 29877).

*Art. 2.* – De charger le Conseil administratif de faire modifier le projet de loi afin qu'il mentionne explicitement:

- que le principe d'un nouvel emploi / un nouveau logement sera appliqué pour chaque opération de construction;
- qu'un plan localisé de quartier (PLQ) sera élaboré en parallèle au projet de modification des limites de zones.

*Annexes:*

- 1 Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève – section Eaux-Vives (création d'une zone de développement 2) à l'avenue Rosemont
- 2 Projet de modification des limites de zones MZ 29 877

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  <b>PROJET DE LOI</b>	
Projet présenté par le DCTI Contact suivi du dossier : M. Farès DERROUCHE tél. 022 546 73 77 Contact secrétariat : M. Christian REVACLIER tél. 022 546 73 84 Version : 15.12.2011- 29877PL	Projet adopté par le Conseil d'Etat
Visa de la chancellerie d'Etat :	(visa du Conseil d'Etat) <input type="checkbox"/> sans modification <input type="checkbox"/> avec modification(s) Remarque(s) :

Au Grand Conseil de la  
République et canton de Genève  
Hôtel de ville  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
1204 Genève

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous vous soumettons en annexe un

**Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève - section Eaux-Vives (création d'une zone de développement 2) à l'avenue Rosemont**

adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance de ce jour.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Le président :

Anja Wyden Guelpa

Pierre-François Unger



Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Rosemont

**Projet de loi modifiant les limites  
de zones sur le territoire de la  
commune de Genève - section  
Eaux-Vives (création d'une zone  
de développement 2) à l'avenue  
Rosemont**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1 Approbation du plan**

<sup>1</sup> Le plan N° 29877-202, dressé par le département en charge de l'aménagement du territoire le 5 août 2011, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève - section Eaux-Vives (création d'une zone de développement 2) à l'avenue Rosemont, est approuvé.

<sup>2</sup> Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

**Art. 2 Degré de sensibilité**

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 2, créée par le présent projet de loi.

4926

SÉANCE DU 20 MARS 2012 (soir)

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Rosemont

- 2 -

**Art. 3      Dépôt**

Un exemplaire du plan N° 29877-202 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Le périmètre faisant l'objet du présent projet de loi est situé à l'avenue Rosemont, feuilles cadastrales N<sup>os</sup> 24 et 26 du territoire de la commune de Genève - section Eaux-Vives. D'une superficie totale d'environ 26'500 m<sup>2</sup>, il se compose des parcelles N<sup>os</sup> 750, 755, 756, 757, 759, 761, 855, 861, 862, 863, 1504, 1505, 1510, 1511, 1514, 1515, 1710, 1831, 1832, 1833, 1834, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 2016, 2229, ainsi que des parcelles du domaine public communal N<sup>os</sup> 3017 et 3018. Il inclut par ailleurs, pour partie, la parcelle du domaine public communal N<sup>o</sup> 3016 et la parcelle N<sup>o</sup> 2015.

Hormis les voies d'accès appartenant au domaine public communal et la parcelle N<sup>o</sup> 1926 propriété conjointe de la Ville, de l'Etat et des Services industriels de Genève, l'ensemble des parcelles concernées est en mains privées. Toutes ces parcelles sont actuellement affectées à la zone industrielle et artisanale.

**1. Objectifs généraux**

L'objectif du présent projet de loi est de faciliter le développement de ce périmètre qui, de par sa localisation à proximité de la future halte CEVA des Eaux-Vives, constitue une opportunité pour renforcer la centralité prévue autour de la future gare qui accueillera des logements, des activités, ainsi que des équipements et des espaces publics de qualité.

Cette stratégie implique le déclassement du périmètre en zone de développement 2 afin de permettre une mixité d'affectations compatibles avec une telle centralité. Ce faisant, cette opération permettra par ailleurs de créer un nombre important de logements, contribuant ainsi à apporter une réponse à la forte pénurie que connaît Genève.

**2. Situation actuelle**

Actuellement affecté à la zone industrielle et artisanale, le périmètre du présent projet de loi est occupé principalement par des ateliers d'activités artisanales et industrielles, des bureaux ainsi que par un bâtiment de logements. Ce secteur présente une densité faible compte tenu de sa proximité au centre-ville et de sa future desserte en transports publics. Par ailleurs, plusieurs parcelles sont de taille importante et représentent une

- 4 -

opportunité foncière qui facilitera, le moment venu, la réalisation des nouvelles constructions.

La végétation présente dans le périmètre se limite à quelques arbres isolés. Du point de vue du patrimoine bâti, le secteur en question n'est pas répertorié comme un site sensible par le plan directeur cantonal. Aucun argument patrimonial ou lié à la protection de l'environnement ne saurait dès lors s'opposer à son évolution vers une zone mixte.

Des conditions satisfaisantes sont également réunies relativement aux espaces de détente ainsi qu'aux équipements à disposition, qui sont nombreux et de grande qualité dans les environs immédiats, à l'exemple du parc La Grange et du parc des Eaux-Vives, ainsi que des terrains de sport adjacents.

### **3. Etat futur**

Le périmètre du présent projet de loi s'insère dans un secteur aujourd'hui largement bâti et à dominante résidentielle, comme l'attestent les bâtiments situés au chemin Frisco et au chemin Frank-Thomas à l'est du périmètre, les bâtiments du chemin des Tulipiers au sud ou les bâtiments de logements de 12 et 13 niveaux le long de l'avenue de la Gare à l'ouest. D'importantes mutations sont d'autre part prévisibles à proximité immédiate, en particulier sur le périmètre des Allières, et viendront accompagner les aménagements liés à la halte CEVA prévus dans le PDQ N° 29'520. Le présent projet de modification des limites de zones s'inscrit dans ce contexte et permettra l'intégration du périmètre dans son environnement existant et futur.

La modification des limites de zones obtient aujourd'hui l'approbation de la Ville de Genève, pour autant qu'un équilibre entre le nombre de logements et d'emplois soit obtenu sur l'ensemble du secteur, soit un logement - un emploi, avec un tiers de logements d'utilité publique (LUP) de type "habitation bon marché" (HBM).

### **4. Conformité aux planifications existantes**

Le présent projet de modification des limites de zones répond aux différentes exigences de l'aménagement du territoire, en particulier celles consistant à aménager harmonieusement le milieu bâti et à le rendre attractif du point de vue de l'habitat autant que des activités économiques.

Le plan directeur cantonal, dans sa version mise à jour en 2010, approuvée par le Conseil d'Etat le 6 octobre 2010 et par le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication le 31 mars 2011, prévoit dans sa fiche 2.09 "Zones

- 5 -

industrielles et artisanales" que quelques déclassements ponctuels de la zone industrielle soient envisagés.

Le projet de plan directeur cantonal *Genève 2030*, préconise quant à lui dans sa fiche A01 "Intensifier le renouvellement urbain", des opérations de renouvellement urbain concernant tant la reconversion des sites industriels centraux, que la densification forte autour des gares CEVA. Ces opérations concernent principalement les zones ordinaires en ville et les anciens sites industriels et ferroviaires centraux qui, généralement bien desservis par les transports publics, ont vocation à laisser place à des quartiers denses et mixtes. Ensemble, ces opérations permettront l'extension du centre-ville et la préservation de son attractivité en termes de mixité et de qualité de vie.

L'une des principales options du plan directeur communal (PDCoM) de la Ville de Genève, adopté par le Conseil municipal le 16 septembre 2009, et approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2009, consiste à favoriser la densification des secteurs proches du centre dans le respect des principes du développement durable. La planification communale soutient également le principe d'une centralité forte autour de la future gare des Eaux-Vives. Plus spécifiquement, le PDCoM recommande d'introduire de la mixité dans le secteur de Rosemont par le biais d'un plan d'aménagement fixant les affectations, les types de logements et les cessions au domaine public à prévoir. Dans le schéma directeur, le périmètre du présent projet de loi est aussi défini comme un secteur pour lequel un développement mixte avec une prédominance d'activités doit être privilégié.

## **5. Proposition de modification des zones de construction**

Classement des parcelles N<sup>os</sup> 750, 755, 756, 757, 759, 761, 855, 861, 862, 863, 1504, 1505, 1510, 1511, 1514, 1515, 1710, 1831, 1832, 1833, 1834, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 2016, 2229, ainsi que des parcelles appartenant au domaine public communal N<sup>os</sup> dp 3017, dp 3018, et pour partie les parcelles N<sup>os</sup> dp3016 et 2015 soit un total d'environ 26'500 m<sup>2</sup> en zone de développement 2.

## **6. Degré de sensibilité au bruit**

Conformément aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, le degré de sensibilité (DS) III est attribué aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 2, créée par le plan visé à l'article 1.

Ce projet de modification des limites de zones prévoit donc un DS OPB III sur l'ensemble du périmètre. Cependant, lors de l'élaboration du PLQ ou

- 6 -

des requêtes en autorisation de construire, des secteurs avec un degré de sensibilité au bruit II (DS II) pourront être envisagés pour une affectation exclusive en locaux d'habitation.

Cela impliquera que tous les bâtiments compris dans le périmètre touché par les nuisances sonores seront conçus et construits de manière à être conformes aux dispositions de l'OPB, plus particulièrement aux articles 31 et 39. L'étude des nuisances sonores liées à l'élaboration du futur PLQ ou des requêtes en autorisation de construire, permettra de préciser les dispositions d'aménagement à retenir pour chaque partie du périmètre.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe : un exemplaire du plan N° 29877-202*

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Rosemont



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
Office de l'urbanisme


Direction des plans d'infrastructure et requêtes

GENÈVE - EAUX-VIVES

Feuilles Cadastreales N°: 24 et 26

Parcelles N°: 750, 755, 756, 757, 759, 761,  
855, 861, 862, 863, 1504, 1506,  
1510, 1511, 1514, 1515, 1710,  
1711, 1712, 1713, 1714, 1715,  
1926, 1927, 1928, 1929, 1930,  
2016, 2229, 49-3017, 49-3018,  
et pour partie, 2015 et 49-3016

Modification des limites de zones  
Avenue Rosemont

-  Zone de développement 2  
co-ONE III
-  Zone préexistante

ENQUÊTE PUBLIQUE



Adopté par le Conseil d'Etat le :

Vote : \_\_\_\_\_ Trimestre : \_\_\_\_\_

Adopté par le Grand Conseil le :

<b>Echelle</b>	1 / 2500	Date	05.02.2011
<b>Modifications</b>	Indices	Châssis	FAB
		Date	Devenir
		Date	Devenir
		Date	Devenir
		Date	Devenir
		Date	Devenir
		Date	Devenir
		Date	Devenir

Code GREC	Code alphabétique
Section / Sous-section cadastrale	Code géographique
<b>22 - 21 - 030 / 041 / 042</b>	<b>GE - EV</b>
Code Mutagenet (Commune / Canton)	
<b>202</b>	
Archives Internes	Plan N°
	<b>29877</b>
CDU	7116

Proposition: travaux de rénovation et équipements aux Conservatoire et Jardin botaniques

**La présidente.** Sur décision unanime du bureau et des chefs de groupe, je vous propose de renvoyer cette proposition directement à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité (53 oui).

**8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 mars 2011 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total brut de 14 492 700 francs, à savoir:**

- un crédit brut de 13 991 600 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Roger et Françoise Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné à la rénovation de la Console et de la maison du jardinier-chef à l'usage des Conservatoire et Jardin botaniques, situées à la rue de Lausanne 192, parcelle 248, feuille 20, commune de Genève, section Petit-Saconnex;
  - un crédit brut de 501 100 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Roger et Françoise Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné au mobilier et équipements pour la Console et la maison du jardinier-chef, situées à la rue de Lausanne 192, parcelle 248, feuille 20, commune de Genève, section Petit-Saconnex;
- soit un crédit net de 0 franc (PR-876 A)<sup>1</sup>.

**Rapport de M. Luc Broch.**

**Traitement de la proposition**

La proposition PR-876 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 19 avril 2011. Elle a été traitée lors de la séance de ladite commission le 16 novembre 2011, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Le procès-verbal a été rédigé par M<sup>me</sup> Danaé Frangoulis. Le rapporteur tient à remercier la procès-verbaliste pour l'excellente qualité des notes de séance.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Proposition, 6414. «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnancement, 4759.



Proposition: travaux de rénovation et équipements aux Conservatoire  
et Jardin botaniques

**Rappel du programme des travaux (résumé)**

Le bâtiment reçoit de nouveaux compactus, la création de nouveaux bureaux et la verrière reconstruite à neuf.

Le projet de rénovation tient compte des contraintes historiques sans oublier l'aspect patrimonial du bâtiment.

La maison du jardinier-chef sera transformée en un espace pour les Ateliers verts et un espace pour la documentation, composé de deux sous-espaces. A l'extérieur, la création d'un espace pour l'enseignement extérieur et deux jardins thématiques.

Un nouvel escalier droit sera mis en place à l'arrière du volume afin de répondre au programme semi-public.

Les aménagements extérieurs seront très peu modifiés mis à part quelques modifications visant à une cohérence par rapport à la parcelle.

Les locaux des Conservatoire et Jardin botaniques ne permettront pas de loger, même temporairement, tous les collaborateurs de la Console. Il sera nécessaire d'installer un pavillon provisoire de plusieurs modules. Ce pavillon sera loué et installé dans l'enceinte du Jardin botanique. Les modules étant préfabriqués, ils seront posés sur des fondations construites préalablement. Lors du démontage, le terrain sera remis en état.

Le projet de rénovation de ces deux bâtiments est conforme avec la stratégie «100% renouvelable en 2050». Pour ce faire, des interventions sur l'enveloppe thermique permettront de réduire considérablement les besoins de chaleur.

Une chaudière centralisée à granulés de bois sera installée pour chauffer les deux bâtiments. Elle remplacera l'actuelle chaudière à mazout. L'actuelle citerne à mazout extérieure sera transformée pour accueillir la réserve de pellets.

Afin de réduire la consommation d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation Energy.

Les appareils et installations électriques seront conçus de façon à limiter la consommation d'électricité. La lumière naturelle sera exploitée au maximum.

Malgré une surface de toiture plate importante, ce bâtiment ne présente pas de potentiel photovoltaïque, du fait que les arbres situés sur la parcelle adjacente ombragent partiellement le bâtiment de La Console.

Le financement des présents crédits par le fonds spécial issu de la donation Varenne est en adéquation avec la proposition PR-654, votée le 4 novembre 2008, qui fait état du renoncement, par la Ville de Genève, de la donation Roger et Françoise Varenne du 20 juin 1978 et de l'affectation de la donation de 30 000 000 de francs à

Proposition: travaux de rénovation et équipements aux Conservatoire  
et Jardin botaniques

un fonds spécial et de l'utilisation de ce montant prioritairement pour les travaux de BOT V, la rénovation de La Console et, pour le solde, pour des travaux de rénovation de BOT II et BOT III.

### **Présentation de la proposition**

La proposition a été présentée à la commission par M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M<sup>me</sup> Barbara Pestalozzi-Bourquin, responsable d'opération au Service d'architecture, M. Meier, architecte mandataire, M. Pierre-André Loizeau, directeur des Conservatoire et Jardin botaniques.

Il a été expliqué que le premier projet pour la conservation du Jardin botanique était la construction d'un nouvel herbier. La stratégie était donc de construire ce nouvel herbier, de déplacer ensuite ce qui se trouvait dans la Console dans l'herbier et de procéder enfin à la rénovation de la Console. A noter que, dans la proposition, aucune subvention n'est demandée, parce que ces travaux sont financés par le fonds Roger et Françoise Varenne dans son intégralité.

Toutes les infrastructures et installations datent de 1904 et ne sont plus adaptées aux besoins d'aujourd'hui.

Actuellement, dans le bâtiment La Console, il y a les collections de cryptogamie, de mousses, de lichens, de champignons, etc., ainsi que la bibliothèque.

Il nous est expliqué que l'idée principale, à part une rénovation lourde, est de réunir sur le rez-de-chaussée inférieur toutes les collections dispersées pour que ces dernières puissent être désinfectées dans un endroit clos et restreint afin de diminuer le coût d'entretien. Actuellement, tout le bâtiment est gazé et ce processus coûte cher car les produits sont dépourvus de gaz à effet de serre.

En sus, il est prévu une amélioration de l'utilisation des espaces, de la bibliothèque et des espaces de travail. A cela s'ajoute une mise à niveau électrique et d'isolation afin de satisfaire aux normes Minergie.

La rénovation de ce bâtiment sera bientôt inscrite à l'inventaire. Il nous est présenté différentes photographies du lieu qui nous permet de percevoir la qualité de l'atrium en relation avec le stockage de l'époque qui était effectué dans de grandes armoires. L'endroit est certes magique mais extrêmement dangereux, car la moindre étincelle pourrait mettre en péril les millions d'échantillons collectionnés dans le bâtiment. L'atrium est très détérioré par l'adaptation aux nouvelles normes incendie. Ce point a d'ailleurs été pendant longtemps une problématique afin de pouvoir garantir à la fois le maintien de cet espace et assurer la sécurité nécessaire des biens et des personnes. Des mesures architecturales

Proposition: travaux de rénovation et équipements aux Conservatoire  
et Jardin botaniques

ont été prises permettant la conservation du patrimoine et des éléments de sols, colonnes et balustrades tout en respectant les normes modernes.

S'agissant des aménagements extérieurs, il est prévu une diminution du parking afin de diminuer l'arrivée de voitures ainsi que l'aménagement d'un accès pour un véhicule, conforme aux normes.

La maison du jardinier-chef sera transformée en Ateliers verts organisés avec des scientifiques et à destination des enfants des écoles.

Par ailleurs, il nous est expliqué que, au niveau du fonctionnement du bâtiment, le projet permet d'optimiser la mise en place de plusieurs compactus dans le rez inférieur ainsi que l'accès des secours directement depuis l'extérieur de la porte existante. Cela nécessite la création d'un escalier et d'un ascenseur.

Au premier étage, la bibliothèque sera agrandie et une salle de conférence créée. En outre, un accès à mi-palier de plain-pied permettra l'accès aux handicapés qui seront transportés d'un demi-étage, ce qui a permis d'éviter l'installation d'un système lourd et compliqué.

L'accent a également été mis sur l'énergie par la pose d'un double-vitrage, un renforcement de l'isolation et l'installation d'une chaudière à pellets.

Par rapport aux exigences de sécurité incendie, la création de deux escaliers vient pallier cette carence et répondre aux normes. En plus, la sortie principale ainsi que l'atrium seront conservés. L'atrium a nécessité de grosses études de désenfumage.

### **Questions des commissaires et demandes de précisions**

Un commissaire Vert demande comment l'attribution des mandats s'est faite et combien de subventions ont été reçues. Il demande également quel est l'intérêt de placer le bâtiment à l'inventaire, puisque le Canton ne mettra pas un sou s'il est classé.

M<sup>me</sup> Charollais indique qu'il y a eu une offre publique, une mise au concours et que seulement une douzaine d'architectes ont répondu. S'agissant de la demande de mise à l'inventaire, elle indique qu'elle ne sait pas d'où vient la demande mais probablement du service et qu'elle fait partie des séries de demandes récentes. M<sup>me</sup> Charollais précise qu'elle ne voit pas en quoi cette demande peut aider à obtenir une quelconque subvention, mais elle pense que c'est une question marginale car le projet est financé grâce au fonds Roger et Françoise Varenne.

Un commissaire libéral-radical demande ce qu'il reste du fonds Roger et Françoise Varenne.

M<sup>me</sup> Charollais pense qu'il reste à peu près 3 millions, mais indique ne pas en être sûre.

Proposition: travaux de rénovation et équipements aux Conservatoire  
et Jardin botaniques

Une commissaire socialiste demande par qui les aménagements pour les enfants ont été réalisés.

M. Loizeau répond que c'est par le Jardin botanique.

**Vote et conclusions**

La proposition PR-876 a été votée à l'unanimité des membres présents. En conclusion, l'unanimité de la commission des travaux et des constructions vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter les projets de délibérations tels qu'ils sont formulés ci-dessous. (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

*Premier débat*

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs, je voudrais dire un mot sur cette proposition. Nous la voterons, mais la procédure suivie nous dérange un peu. Je l'ai déjà signalé au bureau et je tiens à le répéter ici en plénière. Le projet que nous avons reçu pour étude faisait plus de 25 pages et, là, nous avons un rapport de quatre pages et demie, qui nous a été envoyé par messagerie hier. Pour ceux qui n'ont pas siégé en commission, il est un peu difficile d'étudier tout le projet en vingt-quatre heures et de se déterminer, par exemple en caucus – en admettant que les groupes aient tenu leur caucus hier soir. On nous demande de voter un crédit de 13 991 600 francs issu de la donation Roger et Françoise Varenne, mais nous n'avons, par exemple, pas de chiffres en ce qui concerne cette donation... A mon avis, se précipiter et nous demander de voter en urgence sur un dossier pareil, ce n'est pas tout à fait normal. Même si les membres de la commission ont travaillé sur ce dossier, il leur est difficile de convaincre leurs collègues de groupe en vingt-quatre heures – en admettant que le caucus ait eu lieu dans ce délai. Je trouve que ce n'est pas une méthode de travail acceptable.

Alors, nous voterons cette proposition, parce que nous avons eu la chance de pouvoir nous réunir en caucus hier soir et que nos collègues nous ont bien renseignés. Mais, je le répète, ce mode de faire, toujours en urgence, à la dernière minute, se répète trop souvent. Là, je m'adresse vraiment aux conseillers administratifs qui mettent la pression pour que les objets soient traités en urgence: s'il vous plaît, faites le nécessaire pour que nous ayons le temps d'étudier correctement les rapports et de nous prononcer en connaissance de cause. En l'occurrence, c'est un dossier important, mais le délai pour étudier réellement tous les tenants et les aboutissants était anormalement court.

Proposition: travaux de rénovation et équipements aux Conservatoire  
et Jardin botaniques

*Deuxième débat*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée à l'unanimité (55 oui).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération II est accepté à l'unanimité (54 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

*DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 13 991 600 francs financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Roger et Françoise Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné à la rénovation de la Console et de la maison du jardinier-chef à l'usage des Conservatoire et Jardin botaniques, situées à la rue de Lausanne 192, parcelle 248, feuille 20, commune de Genève, section Petit-Saconnex.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

*Art. 3.* – Le dépense brute prévue à l'article premier inclut le montant de 160 679 francs du crédit de préétude (PR-117) voté le 15 janvier 2003, le montant de 215 000 francs du crédit de préétude complémentaire (PR-495) voté le 20 mars 2007 ainsi que le montant de 340 000 francs du crédit d'étude complémentaire (PR-721) voté le 12 décembre 2009.

*DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: travaux pour le confort et la sécurité des itinéraires scolaires

*décide:*

*Article unique.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 501 100 francs financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Roger et Françoise Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné au mobilier et équipements pour la Console et la maison du jardinier-chef, situées à la rue de Lausanne 192, parcelle 248, feuille 20, commune de Genève, section Petit-Saconnex.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.*

**9. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 août 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 641 000 francs, soit:**

- **un crédit de 247 000 francs destiné aux travaux de réalisation des aménagements améliorant le confort et la sécurité des itinéraires scolaires de l'école des Genêts;**
- **un crédit de 394 000 francs destiné aux travaux de réalisation des aménagements améliorant le confort et la sécurité des itinéraires scolaires de l'école Hugo-de-Senger (PR-912 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Alain de Kalbermatten.**

La commission s'est réunie le 28 septembre 2011 et le 30 novembre 2011, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité et la grande diligence de ses travaux.

---

<sup>1</sup> Proposition, 989.

Proposition: travaux pour le confort et la sécurité des itinéraires scolaires

### Séance du 28 septembre 2011

*Audition de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement, M. Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction du Service du génie civil, M<sup>me</sup> Sandra Piriz, adjointe de direction du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM), et M. Roberto Daverio, ingénieur au SAM*

Introduisant la proposition PR-912, M<sup>me</sup> Sandra Piriz rappelle qu'en 2008 le Département de l'instruction publique a instauré des conseils d'établissement scolaire qui regroupent des délégués des parents d'élèves, des enseignants et des représentants communaux. La sécurité des déplacements sur les itinéraires scolaires est l'une des préoccupations majeures de ces instances. Les projets de modération du trafic proposés dans le présent objet ont été conçus en collaboration avec les conseils d'établissement des écoles des Genêts et Hugo-de-Senger, qui avaient posé des demandes en ce sens à l'administration de la Ville. Ces deux établissements sont les deux premières écoles avec lesquelles le SAM a collaboré dans le cadre d'un processus participatif allant du diagnostic et du constat sur le terrain jusqu'à la validation des mesures proposées. M<sup>me</sup> Piriz présente d'abord le projet de sécurisation des itinéraires débouchant sur l'école des Genêts, qui se trouve dans une zone 30 km/h, délimitée par le chemin du Petit-Saconnex, la route de Ferney, la rue Maurice-Braillard et l'avenue Giuseppe-Motta.

M. Daverio expose les mesures proposées sur six secteurs du périmètre concerné, qui ont été définies sur la base d'un cahier de requêtes recueillies sur le terrain: le carrefour Colombettes-Genêts, le chemin des Genêts, les chemins de la Rochette et de Sous-Bois, l'intersection entre Braillard et Moillebeau, et le chemin du Champ-Baron. Les aménagements visent tantôt à modérer la vitesse, tantôt à améliorer la visibilité, tantôt à améliorer ou à instituer la signalétique, tout en conservant les servitudes dont bénéficient les services d'entretien et de secours. L'objectif vise à assurer sur tout le périmètre la continuité des itinéraires des écoliers. M. Mégevand insiste, à ce stade, sur la modicité des coûts des mesures proposées.

M<sup>me</sup> Piriz introduit ensuite les mesures proposées autour de l'école Hugo-de-Senger, qui sont aussi l'aboutissement d'un processus consultatif. Le périmètre concerné est délimité par le quai Charles-Page, le boulevard du Pont-d'Arve et la rue de Carouge. onze secteurs seront modifiés dans les alentours de l'école. M. Daverio explique que, sur la rue Dancet, il faudra garder les grands gabarits permettant le passage des camions desservant les grands magasins voisins; par contre, l'entrée de la zone 30 km/h sera mieux signalée. Les gabarits seront réduits à l'intersection Pictet-de-Bock/Dancet, dans le but de faciliter la tâche des patrouilleurs, qui doivent desservir deux passages pour piétons. L'itinéraire provenant des Minoteries devrait privilégier la chaussée ouest pour éviter plusieurs

Proposition: travaux pour le confort et la sécurité des itinéraires scolaires

sorties de parkings sur la chaussée d'en face. Si la Direction générale de la mobilité (DGM) donne son accord, on devrait donner la priorité à une solution d'un passage pour piétons sur seuil assorti de panneaux de signalisation ad hoc à cet endroit. Il avertit que la Ville et la DGM ont des interprétations différentes sur l'utilité des passages pour piétons sur les axes à 30 km/h. M. Daverio souligne que les services municipaux ont défendu l'efficacité des lignes jaunes.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire regrette cependant que ces mesures, trop exclusivement axées sur le génie civil, n'intègrent pas une dimension paysagère. M<sup>me</sup> Piriz explique que les projets de modération du trafic doivent prendre en compte de nombreuses contraintes techniques et légales tout en visant à satisfaire les demandes des usagers et des habitants. Elle espère cependant que l'aspect paysager, qui pose des problèmes de coût, pourra être intégré sur le long terme. Par ailleurs, la Ville travaille à des projets de véritables zones de rencontre qui intègrent la dimension paysagère.

Un commissaire est d'avis que les coussins berlinois, qu'il est question d'exploiter dans la réalisation de ces projets, sont inefficaces pour modérer le trafic. Mieux eût valu poser un radar, assorti d'une herse cloutée, pour rendre attentifs les automobilistes qu'ils entrent dans une zone 30.

M. Macherel convient avec l'orateur que l'enlèvement des passages pour piétons est une erreur et un mauvais signal donné aux enfants qui traversent les rues. Par contre, il est d'avis que les coussins berlinois ont démontré leur efficacité auprès des automobilistes. Au sujet du radar, M. Macherel signale que la police a bien été approchée pour mesurer les vitesses, mais sans succès.

Un commissaire demande une explication au sujet de la «mise en place d'une barrière», mentionnée à la page 3 de la proposition PR-912.

M. Daverio explique que la mesure consiste à poser une barrière au bord du trottoir du quai Charles-Page afin de décourager les piétons, notamment les enfants, de traverser en dehors du passage autorisé, au début du quai. A propos du feu à bouton presseur, situé à cet endroit, les services sont conscients que le passage au vert pour les piétons est long à venir. La Ville est en discussion avec la DGM pour réduire le temps d'attente du signal vert, mais cela interviendra au plus tôt lorsque sera réglée d'abord la question de la vitesse commerciale du tramway. M<sup>me</sup> Piriz précise que la barrière constitue en fait une mesure provisoire en attendant que soit résolue la régulation du trafic au carrefour avec le boulevard du Pont-d'Arve qui vient d'être évoquée.

Le même commissaire demande s'il est envisagé de ralentir la vitesse de circulation sur le quai Charles-Page.



Proposition: travaux pour le confort et la sécurité des itinéraires scolaires

M. Daverio répond qu'il n'est pas question d'introduire de modération de trafic sur cet axe, qui fait partie du réseau primaire sur lequel la Ville n'a pas prise.

Le président remercie MM. Claude-Alain Macherel, Jean-Jacques Mégevand, Roberto Daverio et M<sup>me</sup> Sandra Piriz de leur participation à l'audition.

### **Séance du 30 novembre 2011**

#### *Audition du conseiller administratif Rémy Pagani*

Un commissaire reproche à la proposition PR-912 de procéder par petites touches pour remettre en question la qualité de la mobilité en ville. Il n'est pas opposé à l'amélioration de la sécurité des chemins des écoliers, mais souhaiterait disposer d'un plan global de tous les aménagements de ce genre aux abords des écoles, de sorte que le Conseil municipal puisse avoir un regard général.

M. Pagani répond que ces aménagements se justifient parce que la Ville est responsable de la sécurité des piétons et qu'ils visent à réduire les risques d'accident. C'est ainsi, par exemple, qu'il a fallu ajouter une barrière à la sortie de la crèche du boulevard Carl-Vogt. La Ville fait ce qu'elle peut dans le cadre de ce qui lui est permis. Par exemple, la zone 30 de Saint-Jean a effectivement réduit les risques d'accidents mortels, mais pour faire respecter l'interdiction de rouler plus vite il faudrait poser des éléments sur la route, ce qui n'est pas autorisé par la Direction générale de la mobilité (DGM), afin de ne pas affecter la vitesse commerciale des véhicules des Transports publics genevois. M. Pagani fait remarquer que les aménagements prévus dans la proposition PR-912 ont été approuvés par la DGM. Cela dit, il propose à la commission de formuler une recommandation en vue de présenter une vision d'ensemble des projets réalisés et à réaliser. Il voit mal lancer une vaste étude participative sur la sécurité à laquelle seraient conviées toutes les associations de parents.

Le président remercie M. Rémy Pagani de sa participation à l'audition et lui donne congé.

La présidente prie les commissaires d'entamer le débat sur la proposition PR-912.

#### *Discussion de la commission*

Un commissaire (DC) propose d'introduire une recommandation pour demander un plan global de sécurisation des itinéraires scolaires.

Une commissaire (EàG) propose d'introduire une recommandation pour demander un plan global de sécurisation des itinéraires employés par les enfants en âge scolaire.

Proposition: travaux pour le confort et la sécurité des itinéraires scolaires

Un commissaire (UDC) préférerait la notion d'«enfants scolarisés».

Une commissaire (EàG) se rallie à cette formule.

Un commissaire (Ve) souhaiterait inclure les itinéraires liés aux bibliothèques, aux ludothèques, aux maisons de quartier, aux établissements médico-sociaux et aux crèches.

Après discussion, où il est convenu de présenter d'abord la formule proposée par le commissaire UDC, le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la recommandation suivante: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de présenter un plan global de sécurisation des itinéraires des enfants scolarisés.»

La recommandation est approuvée à la majorité par 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 UDC, 1 MCG) contre 2 non (2 LR) et 6 abstentions (3 S, 1 DC, 1 LR, 1 MCG).

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-912, celle-ci est adoptée à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

**M. Alain de Kalbermatten, rapporteur** (DC). Mesdames et Messieurs, pour éviter tout commentaire ultérieur, je dirai que ce rapport vous est effectivement parvenu tardivement. Des raisons informatiques ont malheureusement provoqué ce léger couac. Si cette précision de ma part pouvait éteindre tout incendie par la suite, ce serait une bonne chose...

#### *Premier débat*

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Nous, les Verts, nous réjouissons de l'adoption de cette proposition. Je trouve que, pour une fois, Monsieur Pagani, vous avez bien travaillé sur ce dossier... (*Exclamations et rires.*) Oui, il faut le dire! Plus sérieusement, je pense que c'est une proposition exemplaire au niveau de la concertation menée avec les quartiers concernés, du travail fait auprès des parents d'élèves. Cette proposition, adoptée à l'unanimité de la commission, est assortie d'une recommandation qui demande qu'on nous présente un plan d'ensemble de sécurisation des itinéraires scolaires. Nous sommes contents que l'ensemble du Conseil municipal partage le souci de sécuriser les itinéraires scolaires. Néanmoins, j'ai un petit regret: je pense qu'on aurait pu être plus ambitieux. Autour des écoles, on est typiquement dans un des périmètres visés par l'initiative des 200 rues piétonnes et on aurait pu envisager de créer des rues piétonnes aux abords de ces écoles. Je pense que les parents d'élèves auraient été les premiers

## Proposition: travaux pour le confort et la sécurité des itinéraires scolaires

intéressés. Alors, Monsieur le conseiller administratif, n'hésitez pas la prochaine fois à être plus ambitieux.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Pour le Mouvement citoyens genevois, certains de ces aménagements ne paraissent pas nécessaires, en particulier ceux qui concernent la rue Dancet, dès lors qu'il y a déjà des coussins berlinois, des ralentisseurs, et toutes sortes d'obstacles pour que cette rue ne puisse plus être parcourue dans un véhicule automobile à une certaine vitesse. En revanche, j'ai été invitée dans le préau de l'école Hugo-de-Senger et j'ai été absolument consternée par l'état de ce préau. Il y a des choses cassées partout, le sol est totalement inégal et rendu dangereux par des souches, des racines d'arbres dans lesquelles on se prend les pieds... C'est un préau qui a grand besoin – vraiment grand besoin! – pour la sécurité des enfants, d'être remis en état rapidement. C'est une des raisons pour lesquelles nous nous opposons à ces différentes modifications des accès. En effet, les accès sont déjà sécurisés. Par contre nous tenons, et nous déposerons une motion dans ce sens, à ce que l'on rénove le préau de l'école Hugo-de-Senger.

**M. Alain de Kalbermatten** (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra évidemment toute action qui peut sécuriser les itinéraires scolaires. Cela dit, j'aimerais revenir sur la recommandation votée par la commission, cette fameuse recommandation proposée par l'Union démocratique du centre. Nous nous sommes abstenus en commission, mais ce soir nous allons la soutenir, car il est évident que nous préférierions voter un plan global, plutôt que des interventions par petits bouts. Nous aimerions pouvoir voter une opération globale: voilà notre message au Conseil administratif.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Cette proposition me permet de rompre une lance en faveur de la problématique liée à l'entretien des routes dans notre bonne Ville de Genève... (*Remarque.*) Oui, c'est quand même le sujet, puisque finalement tout cela est aux frais de la Ville de Genève! En matière de routes, il y a des axes secondaires, des axes principaux, des axes d'importance cantonale, mais, comme vous le savez, la loi sur les routes prévoit qu'en Ville de Genève il n'y a pas de routes cantonales: les routes sont toutes à la charge de la Ville. Donc, qu'on mette du revêtement absorbant, c'est une chose, que l'Etat prenne en charge un certain nombre d'entretiens en est une autre... (*Brouhaha.*) Et j'aimerais bien que dans ce Conseil municipal – qui visiblement ne m'écoute pas! – on prenne en compte qu'il y a ici une anomalie.

La Ville de Genève est en effet la seule commune du canton qui doit payer ses routes entièrement, même celles d'importance cantonale. Malgré la légère

Proposition: travaux pour le confort et la sécurité des itinéraires scolaires

amélioration de cette fameuse convention sur les routes, on est loin d'avoir résolu le problème et il faudra bien remettre l'ouvrage sur le métier pour essayer de le résoudre. A part le fait que cette convention est insatisfaisante, en tout cas à mes yeux, il y a aussi le fait que la loi sur les routes n'est toujours pas vraiment appliquée, puisque l'Etat devrait normalement apporter sa contribution pour l'entretien des routes d'importance cantonale et qu'on en est loin.

Pour répondre aussi à ce qui a été dit tout à l'heure par un préopinant sur certaines piétonnalisations de rues, en plus du plan d'action pour la concrétisation de la fameuse initiative des 200 rues piétonnes, je rappelle que cette initiative n'a pas été soumise au peuple, mais qu'elle a simplement été acceptée par ce Conseil municipal... (*Brouhaha.*) Personne ne m'écoute...

**La présidente.** Si, le bureau vous écoute!

*M. Daniel Sormanni.* En ce qui concerne la piétonnisation des rues, je rappelle que le référendum a abouti et qu'on laissera donc la population de la Ville de Genève décider ce qu'elle souhaite en la matière. Rues piétonnes, rues principales, rues dévolues aux seuls transports publics, rues sans voitures, ou uniquement pour les voitures, on laissera la population se prononcer, et c'est un bien. Evidemment, avant qu'elle se prononce, il est absolument inutile ou superfétatoire de faire de quelconques propositions relatives à de nouvelles piétonnalisations ou à des plans d'action liés à cette initiative non soumise au peuple. Donc, Mesdames et Messieurs, si le revêtement phonoabsorbant permet de réduire le bruit... (*Remarques.*) Ce n'est pas l'objet? Nous ne traitons pas le rapport PR-909 A?

**La présidente.** Monsieur Sormanni, avez-vous terminé?

*M. Daniel Sormanni.* Madame la présidente, je suis désolé, j'intervenais sur un autre point, je m'arrête donc là!

**M. Adrien Genecand** (LR). Pour ma part, je voudrais effectivement regretter qu'il n'y ait pas de plan d'ensemble. En commission, quand nous avons demandé au fonctionnaire chargé du dossier s'il était bien sûr de l'endroit prévu pour un des coussins berlinois, il a dû vérifier, avant de reconnaître qu'il y en avait un autre juste à côté... C'est dire qu'il y a quand même un problème dans cette rue Dancet, qui sera bientôt une piste pour 4x4 plutôt qu'une rue!

## Proposition: travaux pour le confort et la sécurité des itinéraires scolaires

Il est quand même inquiétant de voir que, partout où on crée des zones 30 km/h, nous sommes obligés de payer des aménagements urbains, alors qu'a priori les citoyens devraient simplement comprendre qu'il y a une limitation de vitesse, et que l'autorité en charge devrait logiquement la faire respecter. A chaque fois, il faut que nous aménagions la zone 30 km/h, pour très peu d'effet à mon avis.

En l'occurrence, soit la rue Dancet n'aurait pas dû être mise en zone 30 km/h, soit on ne va jamais s'en sortir parce que cela nous coûtera des dizaines de milliers, voire des millions de francs en aménagements urbains. Je le regrette, comme je regrette qu'on n'ait pas établi un plan d'ensemble sur toute la rue Dancet, au lieu de s'y reprendre à plusieurs fois pour arriver, au final, à un résultat dont on n'est pas sûr qu'il aura un impact.

**M. Alberto Velasco (S).** Puisqu'on parle de la rue Dancet et que j'y habite, j'en profite pour dire que cette rue est en réalité un garage: on pourrait l'appeler le garage Dancet! C'est, architecturalement, une belle avenue, mais au centre, sous les arbres, il n'y a que des voitures. Alors que dans certains pays on met des bancs dans ce type d'endroit, pour que la population puisse en profiter l'été, là il n'y a que des voitures. Quant aux deux parties de la rue, de part et d'autres du centre planté d'arbres, là aussi il y a des parkings. C'est donc un immense parking et je trouve que la Ville devrait se pencher sur cette avenue – on peut l'appeler ainsi – et rendre en tout cas son centre aux habitantes et aux habitants, en installant des bancs, voire des tables, pour que les gens puissent en profiter au printemps et en été.

Voyez-vous, Monsieur le conseiller administratif, j'ai demandé aux habitants et aux commerçants ce qu'ils pensaient d'un tel projet, s'ils étaient d'accord. En l'occurrence, ils étaient très intéressés à ce qu'on rende cette rue un peu plus vivable. Donc, ce que je veux dire par là, c'est qu'il ne s'agit pas seulement d'aménager l'itinéraire vers l'école Hugo-de-Senger: c'est toute la rue qu'il faut repenser, parce qu'il est dommage qu'elle soit dévolue au parking. Monsieur Pagani, j'espère que vos services pourront se pencher sur cet aspect. Je vous garantis que je vous suivrai, et je ferai en sorte que les habitants du quartier vous suivent aussi, car ils n'attendent que cela.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Ce projet a fait l'unanimité en commission des travaux et des constructions. J'en remercie la commission et je tiens aussi à remercier l'ensemble des fonctionnaires qui travaillent d'arrachepied pour préparer ces petits projets, car c'est un travail assez important que de se concerter avec les parents d'élèves, avec les associations d'enseignants, pour agir ponctuellement. En l'occurrence, nous avons une vision d'ensemble, mais chaque projet doit être construit avec des partenaires et met du temps à germer.

Proposition: travaux pour le confort et la sécurité des itinéraires scolaires

En fait, dès que les projets sont à maturité, nous vous les présentons. Nous vous avons présenté un premier train de mesures et un deuxième est en préparation. Nous espérons que vous ferez droit à ces futures demandes, car il n'y a pas, Mesdames et Messieurs, à hésiter en matière de sécurité sur les parcours scolaires. Il est trop tard quand un enfant se fait shooter, comme à la Jonction dernièrement, par une voiture qui ne respecte pas le 30 km/h!

S'agissant du respect des zones 30 km/h par les automobilistes, vous savez qu'une zone 30 km/h a été créée dans le quartier de Saint-Jean. Or, à l'avenue de Saint-Jean, les automobilistes roulent à 50 km/h pour récupérer le temps qu'ils estiment avoir perdu sur l'avenue d'Aire. Voyant cela, nous avons demandé à la police d'intervenir et, pendant trois semaines, elle a distribué bâches sur bâches. Pour finir, nous avons reçu une lettre de la gendarmerie – je la tiens à votre disposition – disant qu'elle ne pouvait pas faire plus, qu'elle n'en avait pas les moyens et qu'il était souhaitable que nous aménagions cette artère. C'est ce que nous avons fait: cela nous a coûté 8 millions pour sécuriser 800 mètres à la rue de Saint-Jean. Je vous invite à aller voir sur place, les travaux sont pratiquement terminés.

C'est là le prix de la sécurité, face aux incivilités, au non-respect des règles de la circulation par les automobilistes. C'est le prix pour assurer la sécurité des habitants, qui la réclament et en ont bien besoin, notamment les plus petits et les personnes âgées. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention, et je remercie M. de Kalbermatten de la rapidité avec laquelle il a rendu son rapport.

### *Deuxième débat*

**Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée sans opposition (52 oui et 2 abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

### *RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de présenter un plan global de sécurisation des itinéraires des enfants scolarisés.

**Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 50 oui contre 3 non (1 abstention).**

**Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 52 oui contre 10 non.**

Les délibérations sont ainsi conçues:

Proposition: travaux pour le confort et la sécurité des itinéraires scolaires

### DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 247 000 francs destiné aux travaux de réalisation des aménagements améliorant le confort et la sécurité des itinéraires scolaires de l'école des Genêts.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 247 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

### DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 394 000 francs destiné aux travaux de réalisation des aménagements améliorant le confort et la sécurité des itinéraires scolaires de l'école Hugo-de-Senger.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 394 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.*

## **10. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **11. Interpellations.**

Néant.

## **12. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 23 h 10.



## SOMMAIRE

- |   |      |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif . . . . .  | 4878 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .  | 4878 |
| 3. Prestation de serment de M. Daniel-Dany Pastore, remplaçant<br>M. Soli Pardo, conseiller municipal décédé . . . . .  | 4878 |
| 4. Résolution du 20 mars 2012 de MM. Jean-Charles Rielle, Rémy<br>Burri, Mathias Buschbeck, Michel Chevrolet, Morten Gisselbaek,<br>Jean-Philippe Haas, Christo Ivanov: «Soutien au nouveau FC Ser-<br>vette et à ses jeunes, dans le cadre de l'Académie Servette Football<br>Club!» (R-153) . . . . .   | 4878 |
| 5. Proposition du Conseil administratif du 25 janvier 2012 en vue<br>d'annuler la délibération du Conseil municipal du 28 juin 2011, auto-<br>risant le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la<br>Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1641, de la<br>commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue de Riant-<br>Parc 16, pour le prix de 2 745 000 francs (droits d'enregistrement et<br>émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement<br>des frais et intérêts courus compris) (PR-946) . . . . . | 4898 |
| 6. Proposition du Conseil administratif du 7 mars 2012 en vue de<br>l'ouverture d'un crédit de 240 000 francs au titre de prêt à<br>M <sup>me</sup> Maroussia Baud et M. Claude Lazzaretti, gérants de l'Alhambar,<br>pour financer la reprise par eux du fonds de commerce de l'établisse-<br>ment La Potinière, à la promenade du Lac, afin de permettre leur<br>relogement durant la durée des travaux de l'Alhambra (PR-952) . . .  | 4912 |
| 7. Proposition du Conseil administratif du 7 mars 2012, sur demande<br>du Département des constructions et des technologies de l'informa-<br>tion, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites de<br>zones sur le territoire de la commune de Genève, section Eaux-Vives,<br>(création d'une zone de développement 2) à l'avenue Rosemont<br>(PR-953) . . . . .  | 4917 |
| 8. Rapport de la commission des travaux et des constructions char-<br>gée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 mars<br>2011 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total brut de  |      |

- 14 492 700 francs, à savoir:
- un crédit brut de 13 991 600 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Roger et Françoise Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné à la rénovation de la Console et de la maison du jardinier-chef à l’usage des Conservatoire et Jardin botaniques, situées à la rue de Lausanne 192, parcelle 248, feuille 20, commune de Genève, section Petit-Saconnex;
  - un crédit brut de 501 100 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Roger et Françoise Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné au mobilier et équipements pour la Console et la maison du jardinier-chef, situées à la rue de Lausanne 192, parcelle 248, feuille 20, commune de Genève, section Petit-Saconnex;
- soit un crédit net de 0 franc (PR-876 A) . . . . . 4932
9. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 31 août 2011 en vue de l’ouverture d’un crédit total de 641 000 francs, soit:
- un crédit de 247 000 francs destiné aux travaux de réalisation des aménagements améliorant le confort et la sécurité des itinéraires scolaires de l’école des Genêts;
  - un crédit de 394 000 francs destiné aux travaux de réalisation des aménagements améliorant le confort et la sécurité des itinéraires scolaires de l’école Hugo-de-Senger (PR-912 A) . . . . . 4938
10. Propositions des conseillers municipaux . . . . . 4948
11. Interpellations . . . . . 4948
12. Questions écrites . . . . . 4948

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*